



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le

ID : 056-245614383-20230320-2023_03_03-DE



Plan Local

DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2022 - 2028

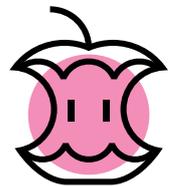
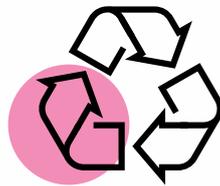


Table des matières

INTRODUCTION.....	4
1. LE TERRITOIRE.....	5
1.1. La géographie.....	5
1.2. La population.....	7
1.2.1. Les évolutions démographiques.....	7
1.2.2. Le logement.....	9
1.3. L'économie.....	10
2. DONNÉES TECHNIQUES SUR LA GESTION DES DÉCHETS.....	12
2.1. Le service en Régie.....	13
2.2. Le syndicat du Sud Est du Morbihan.....	13
2.2.1. Le Centre de tri de déchets recyclables VENESYS.....	13
2.2.2. L'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR).....	14
2.3. Les sites de traitement et stockage bretons.....	14
2.4. La Redevance Incitative.....	15
2.5. Les installations du territoire.....	15
2.5.1. Déchèterie de Kervault.....	15
2.5.2. Déchèterie de l'Epine.....	15
2.5.3. Plateforme de déchets végétaux.....	15
2.5.4. Installation de Stockage de Déchets Inertes.....	16
2.6. Les équipements du territoire.....	16
3. ANALYSE DES FLUX DE DÉCHETS.....	17
3.1. Déchets Ménagers et Assimilés.....	17
3.2. Les ordures ménagères :.....	19
3.2.1. Modalités de collecte.....	19
3.2.2. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères.....	19
3.2.3. Zoom sur le traitement.....	20
3.3. Les déchets recyclables.....	22
3.3.1. Modalités de collecte et de recyclage.....	22
3.3.2. Les résultats de la collecte sélective.....	23
3.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri.....	24
3.3.4. Collecte des cartons professionnels.....	26
3.4. Le compostage.....	27
3.4.1. Compostage individuel.....	27
3.4.2. Compostage collectif.....	27
3.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets.....	28
3.5.1. Déchets acceptés.....	28
3.5.2. Fréquentations des déchèteries.....	29
3.5.3. Les quantités de matériaux déposées en Déchèterie.....	30
3.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	31
3.5.5. Les déchets des professionnels.....	31
3.5.6. Zoom sur les déchets non-valorisables.....	33
3.6. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages.....	34

4. ANALYSE AFOM DU DÉPLOIEMENT DE LA PRÉVENTION.....**5. OBJECTIF DU PLPDMA.....37**

5.1. Contexte réglementaire.....	37
5.1.1. <i>Plan National de prévention déchets</i>	37
5.1.2. <i>Les objectifs de la loi de « Transition Énergétique pour la Croissance Verte »</i>	38
5.1.3. <i>Les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire</i>	38
5.1.4. <i>Les objectifs de la BreizhCOP et du PRPGD</i>	39
5.2. Obligation d'un PLPDMA.....	40
5.3. Processus d'élaboration et de suivi du PLPDMA.....	41
5.4. La gouvernance.....	42

6. PROGRAMME D' ACTIONS.....43

Axe 1 – Développer l'exemplarité en matière de prévention des déchets des collectivités et EPCI du territoire.....	44
Axe 2 – Accompagner le territoire sur la réduction des déchets.....	47
Axe 3 – Allonger la durée de vie des produits par l'Entretien, la Réparation, le Réemploi et la Mutualisation.....	51
Axe 4 – Favoriser le recyclage des déchets.....	54
Axe 5 – Renforcer le tri à la source des biodéchets et la réduction des déchets verts.....	57
Axe 6 – Imaginer de nouveaux leviers pour favoriser la prévention des déchets.....	59

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 056-245614383-20230320-2023_03_03-DE

Questembert Communauté est engagée dans la prévention déchets depuis plus de 20 ans. Le territoire a toujours œuvré pour l'obtention des meilleurs résultats possibles en termes de réduction, tri et compostage des déchets. Le service est facturé via la redevance incitative depuis 10 ans ce qui a largement contribué aux bonnes performances observées.

Aujourd'hui Questembert Communauté relance son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) afin d'aller encore plus loin dans sa démarche. Le dernier avait été voté en 2009 et les indicateurs avaient toujours été suivis.

1. LE TERRITOIRE

1.1. La géographie

Aux portes du littoral et de la Bretagne intérieure, le territoire de Questembert Communauté jouit d'une situation géographique privilégiée. Localisé au sud-est du Morbihan, adossé aux Landes de Lanvaux, il n'est distant que de 20 kilomètres de l'estuaire de la Vilaine et du Golfe du Morbihan.

Questembert Communauté se situe à l'est de Vannes, entre la zone littorale du golfe du Morbihan, la Vilaine, la vallée de l'Oust, et les Landes de Lanvaux.

Rural du point de vue de ses paysages et de sa structure économique, le territoire de Questembert Communauté tend à être un espace de plus en plus sous influence urbaine, notamment de l'agglomération de Vannes.



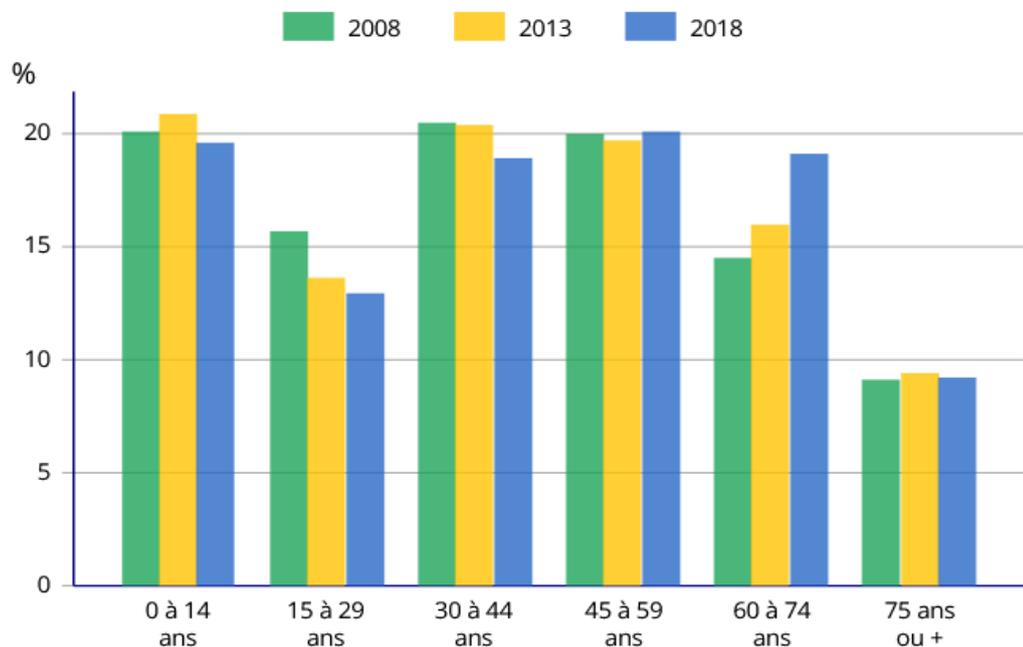
Les communes composant la communauté sont Berric, Caden, Larré, Lauzach, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint-Gravé et La vraie-Croix, Le territoire s'étend ainsi sur 327,8 km².



1.2. La population

Le territoire compte en 2021 (dernier recensement INSEE), 24 242 habitants en population municipale.

Population par grandes tranches d'âge



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

1.2.1. Les évolutions démographiques

Le maintien de l'accueil des populations est ancré dans la stratégie de développement du territoire. Le renouvellement démographique est un enjeu majeur pour la communauté de communes. Questembert Communauté affiche un objectif d'accueillir environ 5 000 habitants supplémentaires d'ici 2027, ce qui porterait la population de ce territoire à environ 29 000 habitants.

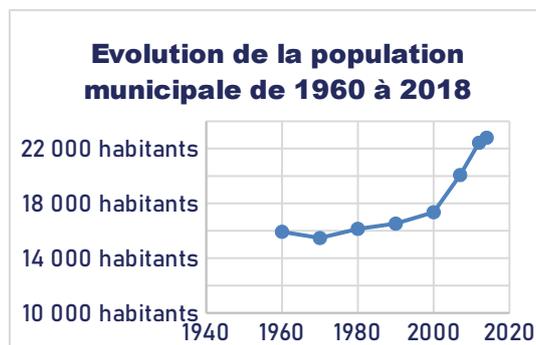


Figure 5 : Evolution de la population observée ; Source : statistique de l'INSEE

Les prévisions d'augmentation démographique décrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sont relativement proches de la courbe de tendance réalisée grâce à l'augmentation de population mesurée ces dernières années.

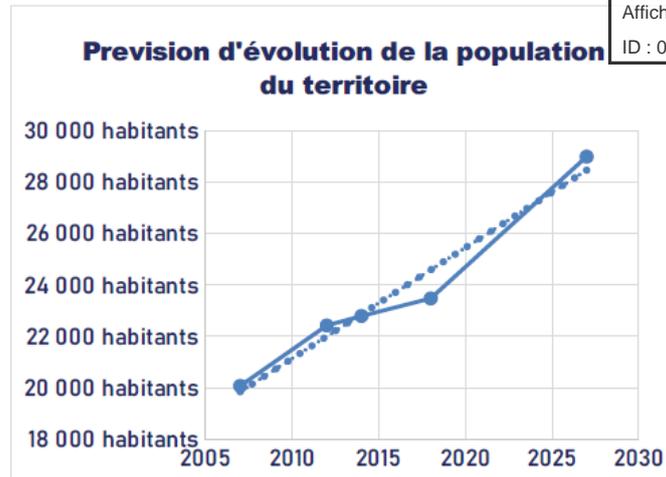


Figure 6 : Prévion d'évolution de la population ; Source : documents d'urbanisme de la communauté de communes

La commune de Questembert accueille près d'un tiers de la population. Le reste de la population se répartit de manière homogène entre les différentes communes du territoire. Les évolutions prévues en termes de populations entre les différentes communes ne sont en revanche pas équivalentes pour toutes les communes du territoire.

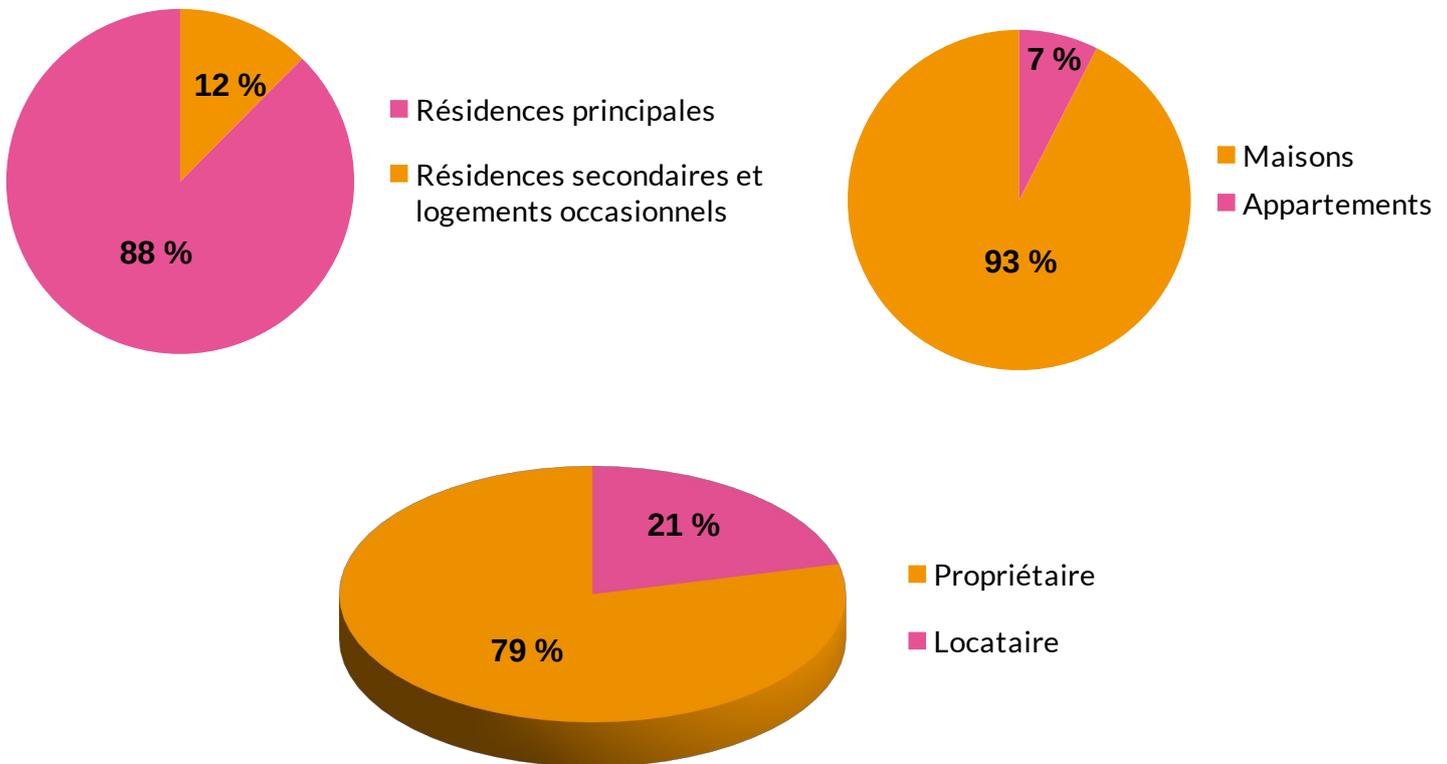
Les scénarios retenus dans le schéma de cohérence territorial et les prévisions de l'INSEE ont permis de déterminer un taux de variation de la population pour chaque zone (découpage communal) du territoire.

On observe ainsi le passage en 30 ans, d'un espace plutôt rural à un territoire dynamique de plus en plus périurbain.

1.2.2. Le logement

Catégories et types de logement

Données Insee 2018



Les logements du territoire sont donc principalement des maisons en résidences principales habitées par leur propriétaire.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

La moitié des ménages du territoire a emménagé depuis 10 ans ou moins.

1.3. L'économie

Le positionnement géographique et l'environnement ont créé des conditions favorables au développement économique de la communauté de communes.

Questembert Communauté se démarque des autres territoires du département par une forte concentration d'équipements et de services (supermarché, emplois liés aux services publics, etc.) et par la présence d'un tissu entrepreneurial dense d'artisans et d'industriels.

Le territoire s'articule essentiellement autour de la commune de Questembert. Les évolutions démographiques à prévoir montrent que les secteurs périphériques bénéficient d'un report de cette dynamique démographique sur leur territoire.

Des communes comme Malansac et Lauzach se distinguent en raison, d'une part, de leur accessibilité routière, d'autre part, de leurs zones d'activités de grande envergure. Rochefort-en-Terre se distingue quant-à-elle par son attractivité touristique. Ces trois communes concentrent 36% de l'emploi.

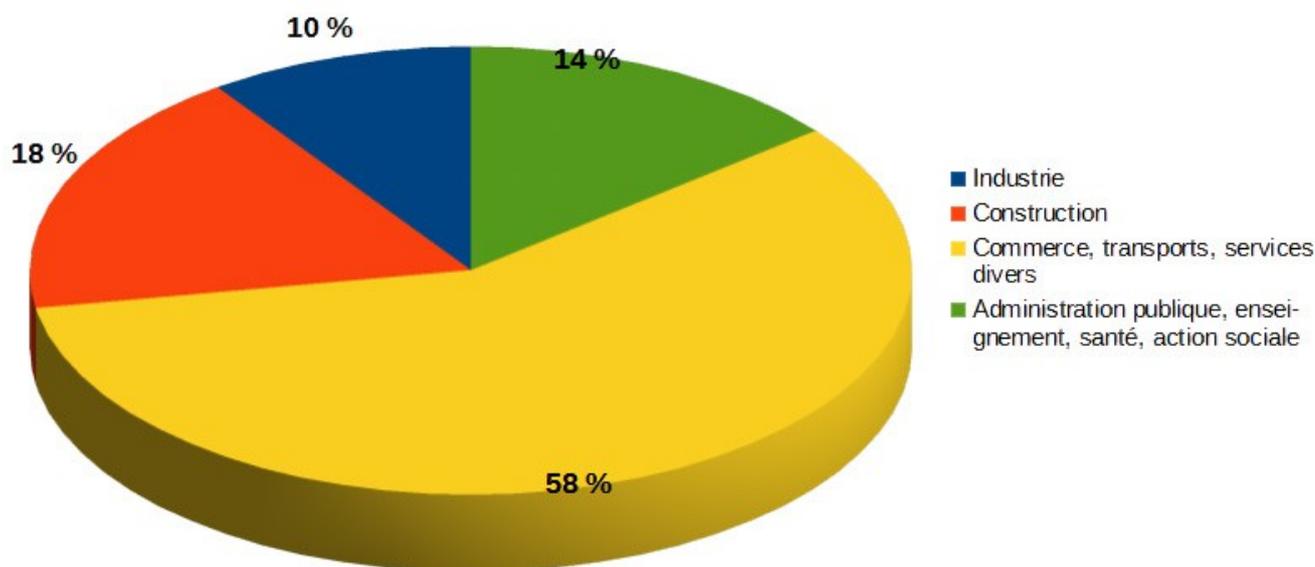
Le tertiaire, acteur moteur de l'économie du territoire, a dynamisé les secteurs des services et du commerce.

La dynamique commerciale connaît les mêmes tendances d'évolution que la dynamique démographique.

Le secteur industriel et le secteur agricole ont vu leur part baisser au profit du secteur tertiaire. L'agriculture et l'industrie, historiquement implantées sur le territoire, ont été fragilisées et se sont restructurées.

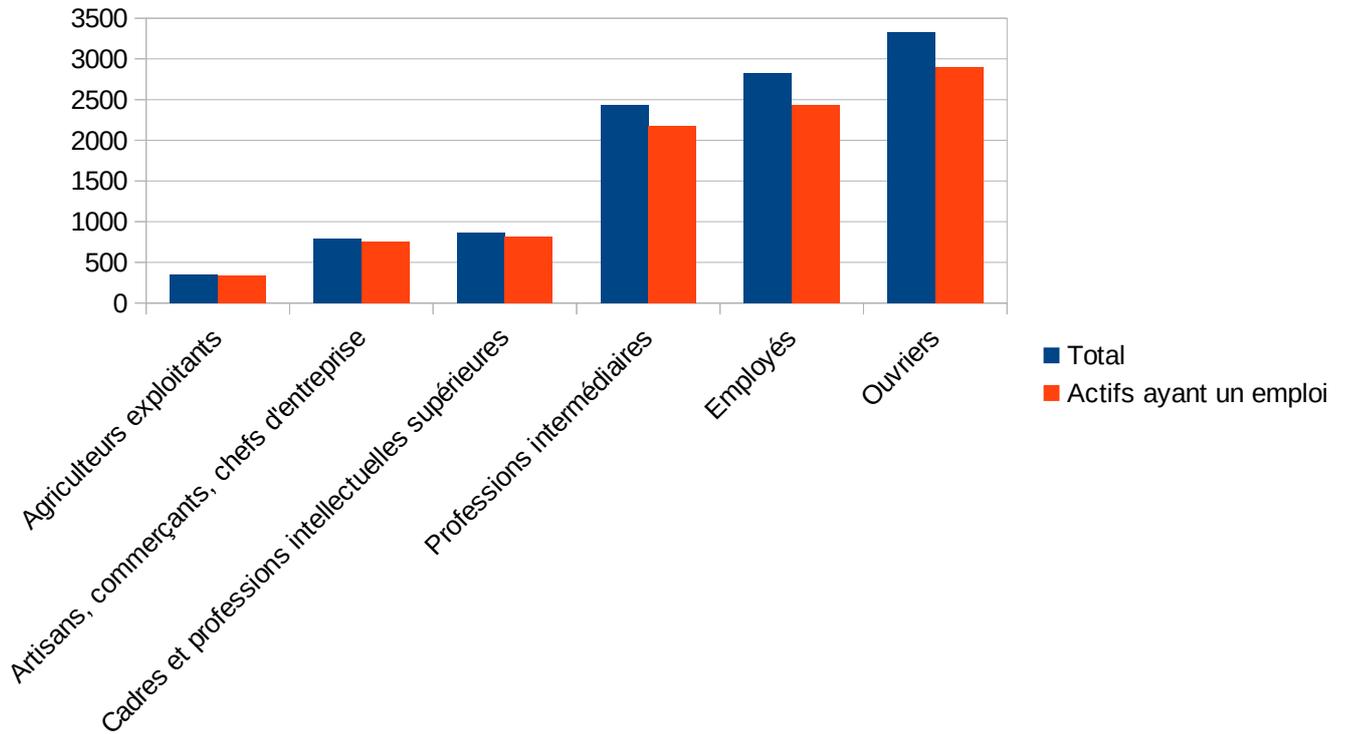
Établissements actifs employeurs par secteur d'activité fin 2018

Sources : Insee, RP2018, exploitations complémentaires



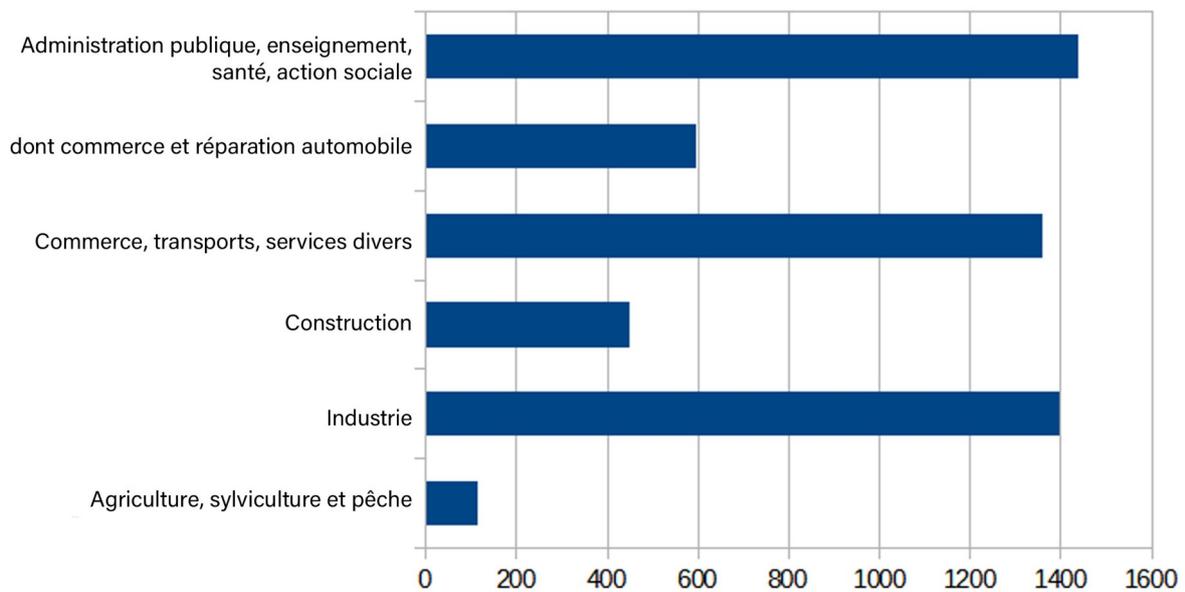
Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

Sources : Insee, RP2018, exploitations complémentaires.



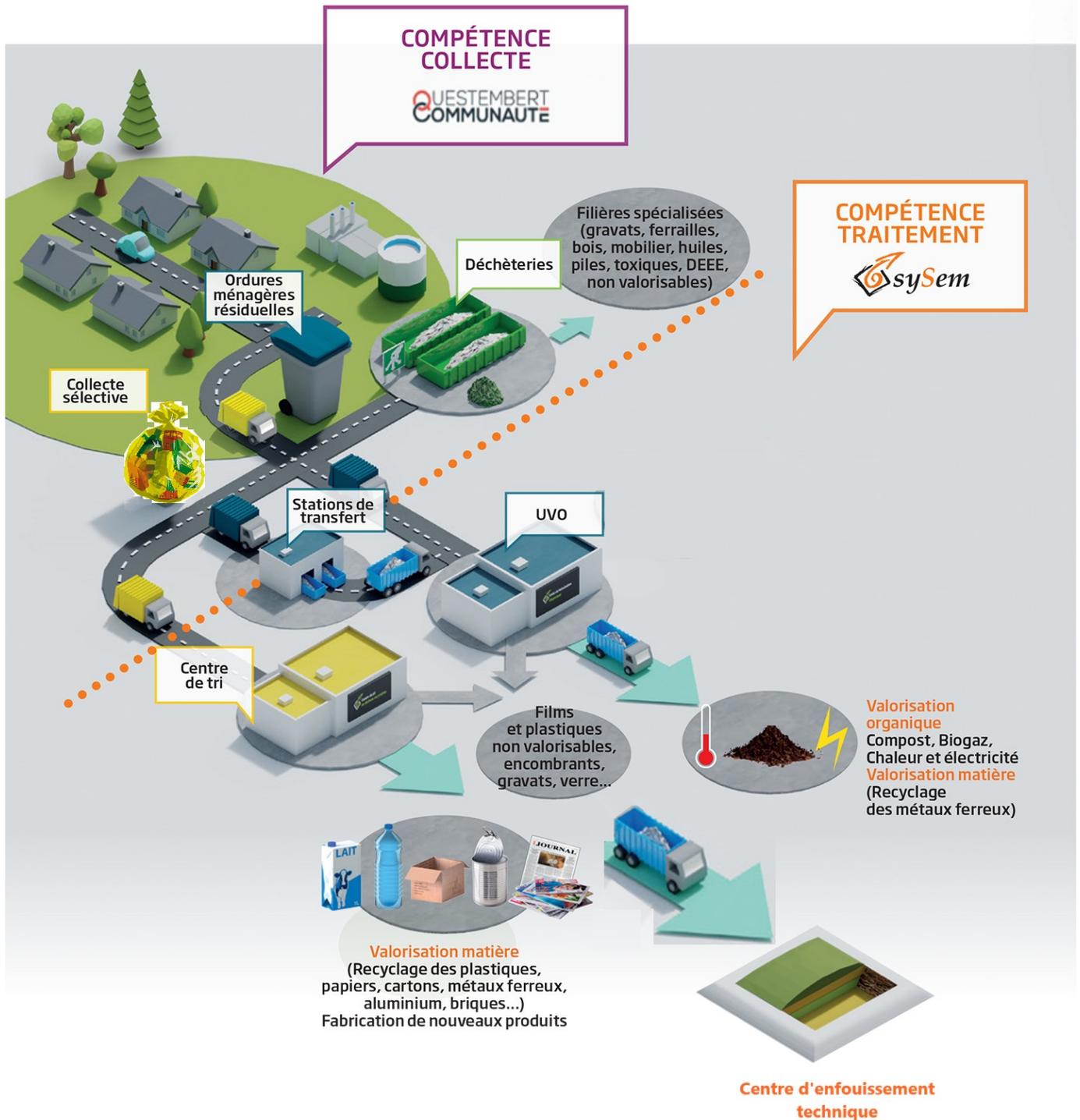
Postes salariés par secteur d'activité agrégé fin 2018

Sources : Insee, RP2018, exploitations complémentaires.



2. DONNÉES TECHNIQUES SUR LA GESTION DES DÉCHETS

En 2021, le fichier usagers comptait environ 12 277 redevables, soit 11 588 particuliers et 583 professionnels et administrations (environ 12 104 redevables en 2020).



2.1. Le service en Régie

La compétence collecte des déchets est exercée en régie. Cela concerne la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives, la gestion des deux déchèteries (Kervault à Questembert et L'Épine à Limerzel) ainsi que le transfert des déchets déposés sur ces équipements.

Le service déchets effectue également la gestion de deux outils de traitement de déchets situés sur le site de l'Épine : la plate-forme de broyage et criblage des déchets végétaux et l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Le transfert des déchets végétaux des plate-formes communales de Berric, La Vraie-Croix et Le Cours vers la plate-forme de l'Épine est également réalisé en régie.

Le service a également en charge le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de l'Épine réhabilitée, conformément aux préconisations de l'arrêté préfectoral.

Depuis fin 2013, le service gère également l'exploitation de la plate-forme de stockage et rechargement du verre ménager située sur le site de Kervault à Questembert.

2.2. Le syndicat du Sud Est du Morbihan

Les compétences liées au traitement, à l'élimination et à la valorisation des déchets sont déléguées au Syndicat du Sud Est Morbihan (SYSEM) (voir carte ci-contre).

Cela concerne les ordures ménagères depuis le quai de transfert de l'Épine et les déchets recyclables depuis le centre de tri de Vannes.

Depuis 2012, les ordures ménagères du territoire sont d'abord traitées par l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (ou UVÉOR) du SYSEM à Vannes, qui va produire de l'énergie et du compost, avant de partir en enfouissement.



2.2.1. Le Centre de tri de déchets recyclables VENESYS

Le centre de tri VENESYS est installé dans la Zone Industrielle du Prat à Vannes depuis 2010. Il trie et conditionne 15 000 tonnes d'emballages légers recyclables et de papiers. L'installation a été construite par le SYSEM et est exploitée par l'entreprise SUEZ, dans le cadre d'un marché public.

L'entreprise y emploie 34 agents en 2 postes de 8 heures, 5 jours par semaine.

Le centre de tri a été modernisé à la fin de l'année 2022 afin de permettre le tri des déchets suite à l'extension des consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2023.

2.2.2. L'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR)

L'UVÉOR été mise en service en 2012. Cette unité industrielle est exploitée par l'entreprise GEVAL (Groupe VEOLIA). L'installation traite les ordures ménagères résiduelles produites par les ménages. Elle permet de réduire la quantité de déchets non valorisables destinés à l'enfouissement par la transformation de la matière organique en chaleur, électricité et compost. L'UVÉOR est une installation de tri mécano biologique de la matière fermentescible qui permet de séparer les matières non-valorisables (plastiques, films, gravats...) et de valoriser la matière organique en plusieurs produits :

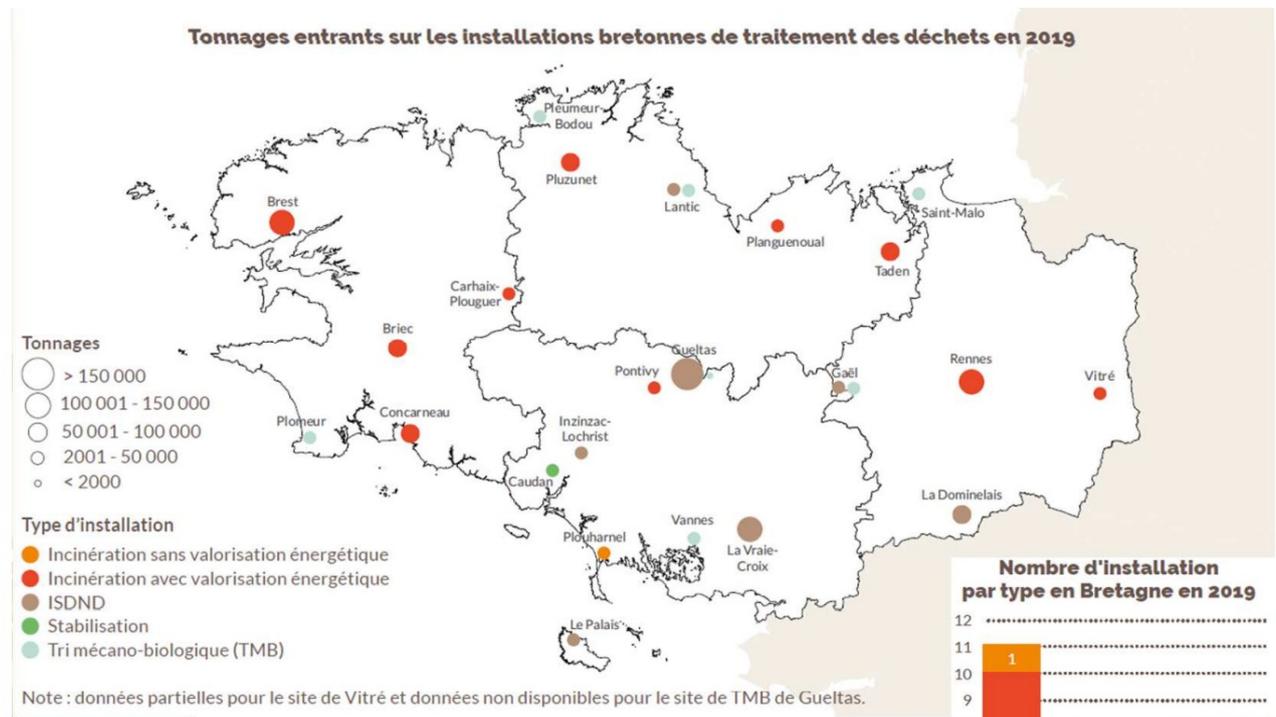
- du compost, répondant à la norme NFU 44-051, utilisé en aménagements paysagers et agriculture (5 850 tonnes produites en 2020),
- de la chaleur, issue de la méthanisation, alimentation d'une boucle d'eau chaude pour répondre aux besoins de l'UVO et pour fournir de la chaleur à l'usine voisine Michelin (1 209 MWH produits en 2020).
- de l'électricité, issue de la méthanisation, transformation en électricité par un moteur de cogénération. L'électricité produite est revendue à EDF (3 476 MWH produits en 2020).

2.3. Les sites de traitement et stockage Bretons

Les déchets non valorisables destinés à l'enfouissement sont dirigés vers les installations de stockage de déchets non dangereux de Gueltas et de la Vraie-Croix détenus par des sociétés privées.

Cela concerne :

- Les bennes de non valorisables en déchèterie
- Les erreurs de tri ou « refus de tri » du centre de tri des emballages recyclables
- Les ordures ménagères résiduelles après traitement à l'UVÉOR



2.4. La Redevance Incitative

Mis en place en 2012, ce mode de redevance a remplacé le mode de financement existant, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), avec comme objectif la réduction des ordures ménagères par l'incitation au tri et au compostage.

2.5. Les installations du territoire

2.5.1. Déchèterie de Kervault

Situé à Questembert, le site est ouvert depuis Octobre 2013 et dimensionné pour une population d'environ 12 600 habitants soit 70 000 à 80 000 usagers/an



La superficie totale hors espaces verts de la déchèterie est de 3 486 m².

Le site est classé ICPE soumise actuellement à déclaration (*Installation Classée pour la Protection de l'Environnement*)

La sous-rubrique 2710-1 concerne les déchets dangereux : sont soumis à déclaration avec contrôle périodique (DC) les installations pour lesquelles la quantité de déchets dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation est comprise entre 1 et 7 tonnes.

La sous-rubrique 2710-2 vise, quant à elle, les déchets non dangereux : sont soumis à déclaration avec contrôle périodique des installations, dont le volume de déchets susceptibles d'être présents, est compris entre 100 et 300 m³.

2.5.2. Déchèterie de l'Épine

Situé à Limerzel, le site de la déchèterie de l'Épine, construit en 1997, a été réhabilité en 2013. Au moment de sa réhabilitation, il recevait en moyenne 30 000 visiteurs par an, alors qu'il a accueilli 54 000 usagers en 2021.

Le site est classé ICPE et soumis à déclaration.



2.5.3. Plateforme de déchets végétaux

Les déchèteries et les plateformes communales accueillent des déchets végétaux déposés par des particuliers et des professionnels. Ces déchets sont ensuite acheminés sur la plateforme de broyage des déchets végétaux de l'Épine à Limerzel où ils sont régulièrement broyés et criblés par un prestataire mandaté par la communauté de communes.

Les déchets végétaux broyés et criblés sur la plateforme de l'Épine sont repris par les agriculteurs du territoire. La communauté de communes se réserve environ 10% du volume broyé et criblé pour mise à disposition aux particuliers et des communes.

2.5.4. Installation de Stockage de Déchets Inertes

Cette installation de stockage de déchets inertes dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter qui date du 13 juin 2008. Le site est une installation classée pour l'environnement soumise à enregistrement.

Le site est en activité depuis 2008, date de son enregistrement. Il a déjà subi des modifications en 2014 avec la création de bassins et d'une plate-forme « déchets vert ».

2.6. Les équipements du territoire

DONNÉES TECHNIQUES 2021

11 844 bacs individuels ou collectifs (120 à 770 litres)

698 clés magnétiques

14 000 rouleaux de sacs jaunes distribués

8 220 foyers équipés de composteurs
distribution depuis 1998

15 tournées de collecte d'Ordures Ménagères et 10 de Sacs Jaunes (dont hippomobile)
↳ soit 17 calendriers de collecte différents

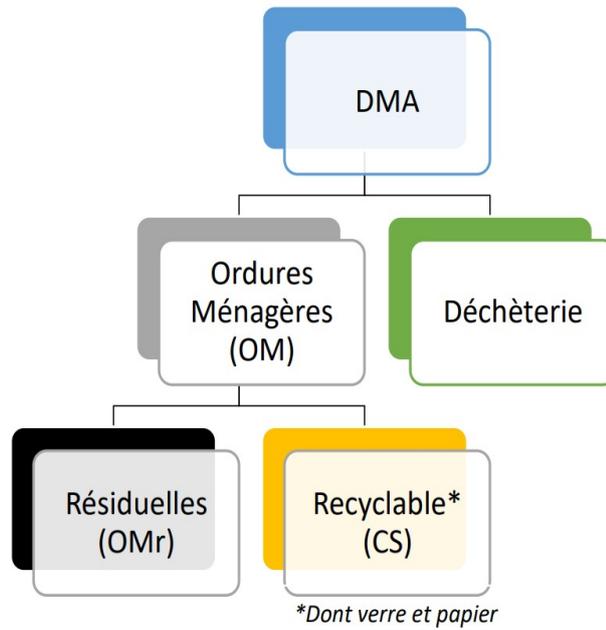


LES ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS

- Bacs individuels à ordures ménagères pucés
- Sacs rouges pour surplus d'ordures ménagères
- Sacs jaunes numérotés pour la collecte sélective des emballages
- Composteurs individuels pour les biodéchets
- Points d'apport volontaire pour le verre et le papier
- Cartes de déchèteries pour les autres déchets



3. ANALYSE DES FLUX DE DÉCHETS



3.1. Déchets Ménagers et Assimilés

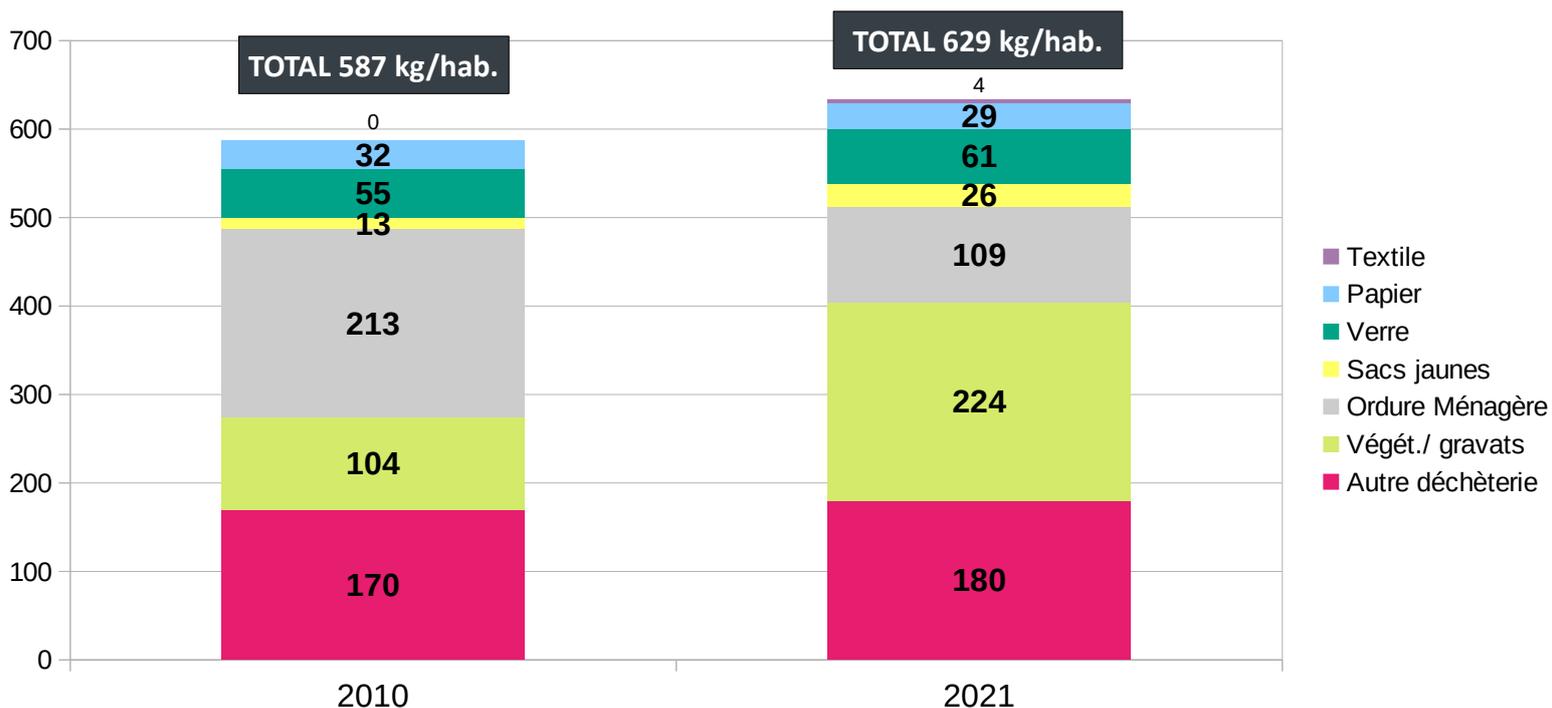
	Production des DMA en France <i>(données ADEME 2017)</i>	Production des DMA sur le territoire QC (2019)
Déchèterie	250 kg/hab/an	405 kg/hab./an
Collecte Sélective	60 kg/hab/an	105 kg/hab./an
Ordures Ménagères résiduelles	250 kg/hab/an	106 kg/hab./an
Total	560 kg/hab/an	616 kg/hab/an

Du fait de la mise en place de la tarification incitative en 2012, les quantités d'ordures ménagères ont considérablement diminué au profit des collectes sélectives (voir premier graphique - p. 18).

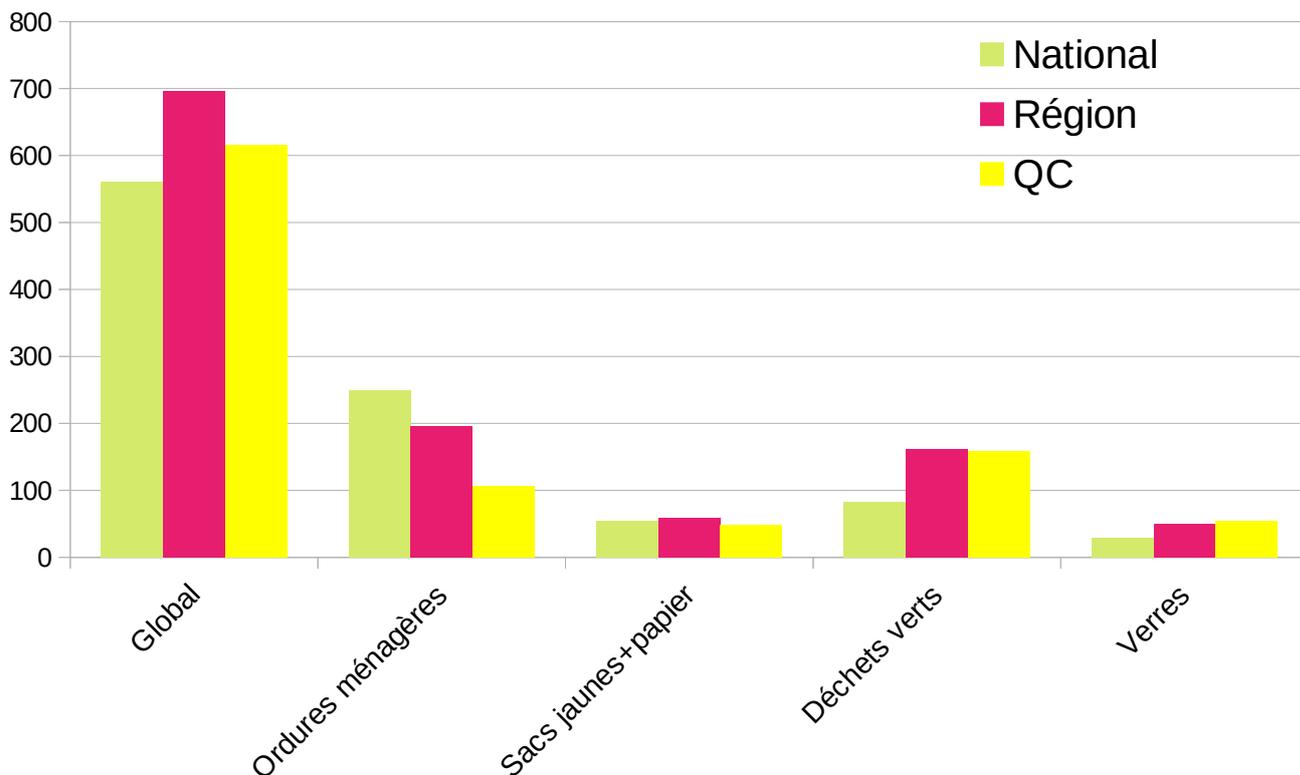
Cependant, on peut voir que les quantités de déchets ont globalement augmenté, avec un report essentiellement sur les déchèteries (déchets verts et gravats).

La comparaison avec les autres territoires régionaux ou nationaux (voir deuxième graphique - p.18) est toujours délicate car il faut également prendre en compte des paramètres climatiques (production de déchets verts) mais aussi d'organisation locale de la gestion des déchets (pas de déchèterie professionnelle sur le territoire donc intégration des tonnages professionnels dans les ratios en kg/hab.).

Résultats pour Questembert Communauté en kg/hab



Comparatif 2019 en kg/hab

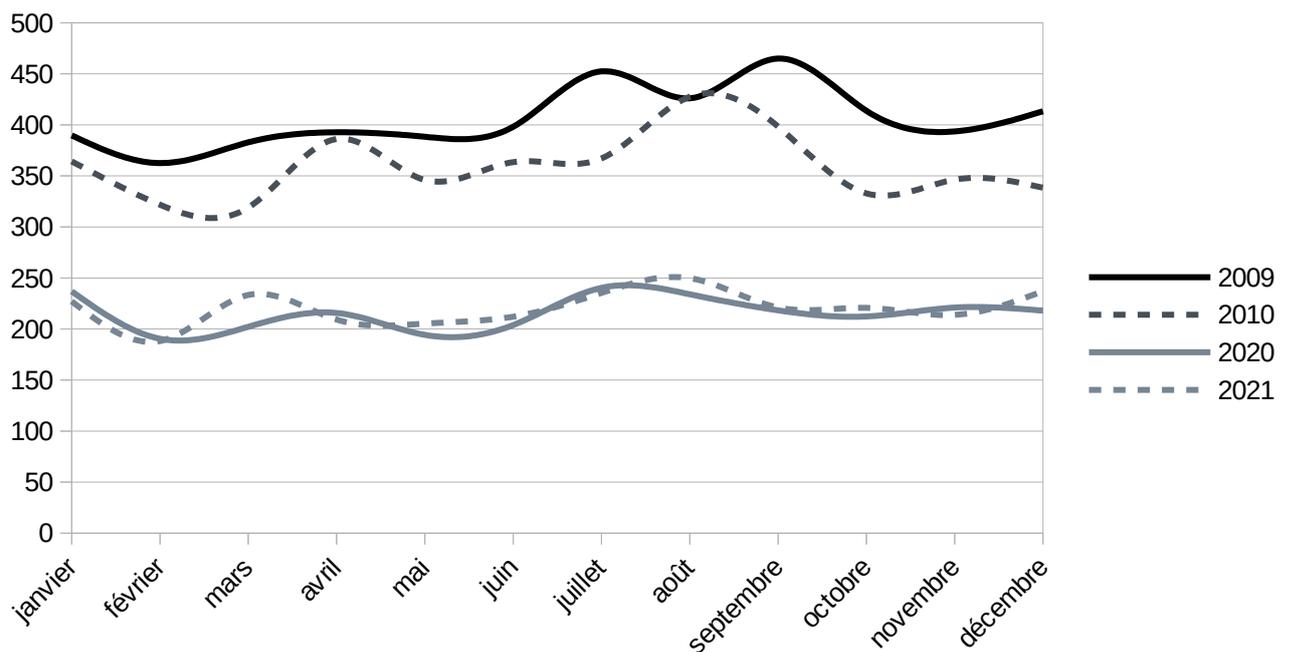


3.2. Les ordures ménagères :

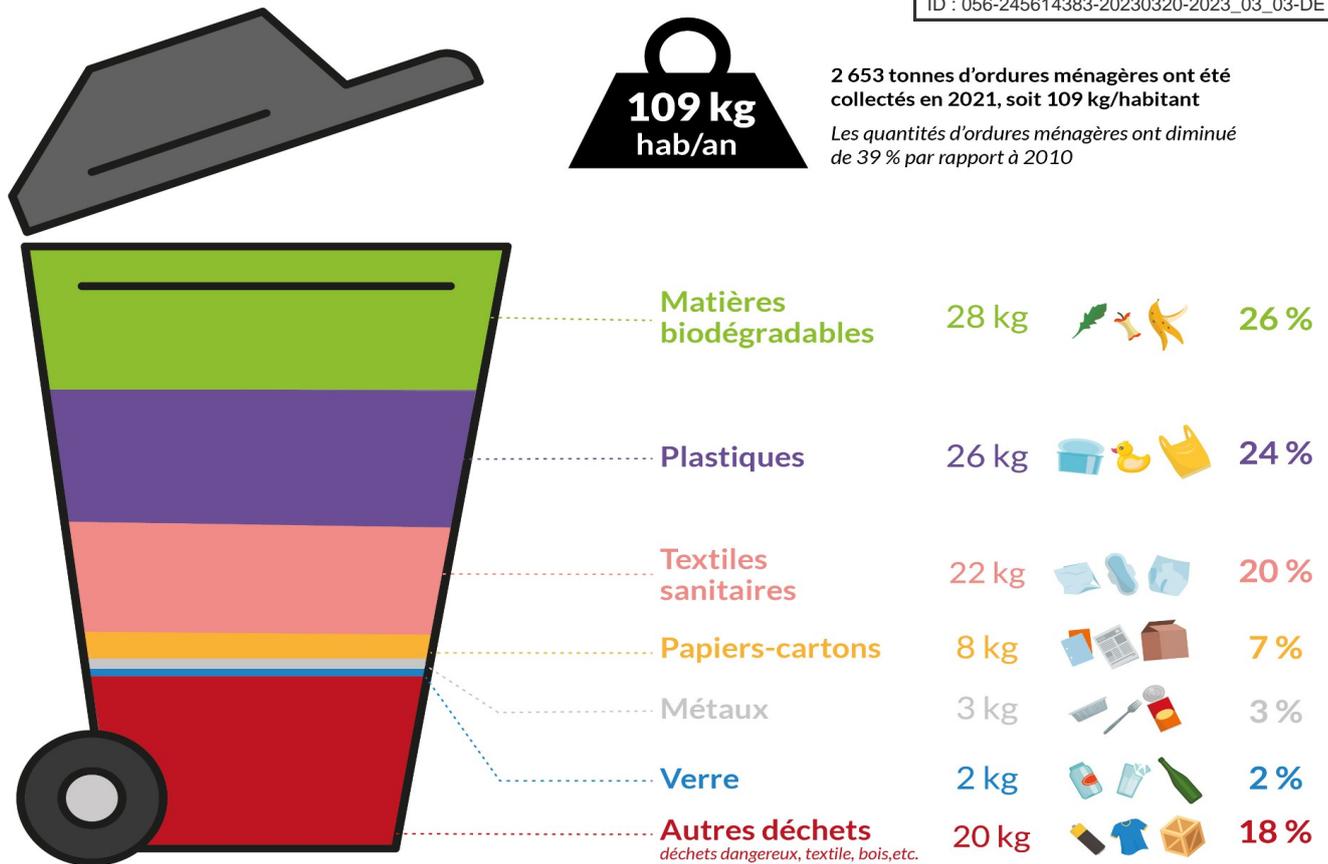
3.2.1. Modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par des véhicules et du personnel communautaires. Une à deux bennes de collecte sont consacrées tous les jours à la collecte des ordures ménagères, l'équipage étant composé de deux agents (un chauffeur et un rippeur) qui tournent sur leurs postes.

3.2.2. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères



2 653 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2021 (2 587 en 2020 et 4 311 en 2010), soit **109 kg /hab.** (108 Kg en 2020 et 213 kg en 2010). Les quantités d'ordures ménagères ont augmenté de 2 % depuis l'année dernière et diminué de 39 % par rapport à 2010. L'augmentation peut être expliquée par une forte occupation des logements. Elle est visible notamment sur les pics au moment des périodes de vacances de printemps et d'été.



3.2.3. Zoom sur le traitement

En 2021, les ordures ménagères collectées sur notre territoire ont principalement été traitées à l'UVÉOR du SYSEM. Cependant au dernier trimestre, les travaux de l'UVÉOR ont entraîné un transfert des tonnages vers d'autres unités de traitement voisines.

Ce qui donne le bilan suivant :

Unité de traitement	Tonnage traité
Unité de Valorisation Energétique de Pluzunet (22)	11
UVE de carhaix (29)	72
UVE de Briec (29)	40
Unité d'Incineration des Ordures Ménagères de Plouharnel (56)	16
UIOM Sevede Ecostu'Air (76)	153
Unité de Valorisation Organique de Chaumes en Retz (44)	53
Installation de Stockage Déchets Non Dangereux de La Vraie Croix (56)	227
UVEOR de Vannes (56)	2 081
TOTAL	2653

Donc sur les 2 081 tonnes traitées par l'UVÉOR de Vannes, il y a eu la récupération de :

- **483 tonnes de compost** (soit 18 %) pour une valorisation organique
- **16 tonnes d'acier** (soit 0,5 %) pour une valorisation matière

A cela s'ajoutent **333 tonnes** de perte matière (évaporation d'eau et poussières) et 1249 tonnes de refus produits.

	2021		2020		2010	
Tonnage global OMr	2 081	100 %	2 587	100 %	4 357	100 %
Part OMr traitée à l'UVO	2 081	100 %	2 587	100 %	0	0 %
Refus produit (non valorisable)	1 249	60 %	1 405	54 %	3 638	84 %
Compost valorisé ¹	483	23 %	345	13 %	719	17 %
Tonnage acier ²	16	0,8 %	24	0,9 %	0	0 %
Perte matière ³	333	16 %	812	31 %	0	0 %
Indice de réduction¹⁺²⁺³	832	40 %	1 181	46 %	719	17 %

Sur les 572 tonnes traitées sur les autres installations, le bilan matière est de :

Unité de traitement	Tonnage	Enfouissement Refus	Valo matière (dont mâchefer)	Compost
UVE Pluzunet (22)	11		1,9	
UVE carhaix (29)	72		15,8	
UVE Briec (29)	40		7,7	
UIOM Plouharnel (56)	16			
UIOM Sevede Ecostu'Air (76)	153		33,8	
UVO Chaumes en Retz (44)	53		0,4	4
ISDND La Vraie Croix (56)	227	227		
TOTAL	572	243	59,6	4

En l'absence de données détaillées sur l'UIOM de Plouharnel, les tonnages sont considérés comme étant enfouis.

En plus de ce bilan tonnage, il convient de faire un bilan de la valorisation énergétique des ordures ménagères. Sur les différentes unités qui ont reçu nos 2 653 tonnes d'ordures ménagères en 2021, la production d'énergie induite est environ de :

- 77 mégawatt/h d'électricité (200 pour l'UVO en 2021)
- 382 mégawatt/h de chaleur (102 pour l'UVO en 2021)

3.3. Les déchets recyclables

3.3.1. Modalités de collecte et de recyclage

Pour le verre et le papier, le tri sélectif se fait par apport volontaire dans des conteneurs de tri situés sur toutes les communes. Environ 100 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire.

Sauf cas particulier, chaque point est composé de deux conteneurs : **verre et papier**. Ces conteneurs sont régulièrement vidés par un camion grue de la communauté de communes.

↳ Le **verre** collecté est vidé sur la plate-forme de stockage du verre ménager, attenante à la déchèterie de Kervault à Questembert. Là, il est rechargé une fois par semaine et transporté dans une usine de recyclage (Saint Gobain Emballage – Cognac) où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocaux ou bouteilles.

↳ Le **papier** collecté rejoint directement l'usine de recyclage des Celluloses de la Loire, à Allaire, où il est transformé en barquettes et plateaux à œufs.

↳ Les **emballages légers** sont collectés en porte à porte une semaine sur deux par le biais des **sacs jaunes**. Les rouleaux de sacs jaunes, qui sont numérotés pour permettre le contrôle du respect des consignes de tri, sont disponibles gratuitement en mairie et aux bureaux de la communauté de communes.

Après leur collecte, les emballages sont d'abord acheminés vers le centre de tri Venesys du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières et conditionnés en balles. Les balles rejoignent les différentes usines de recyclage :

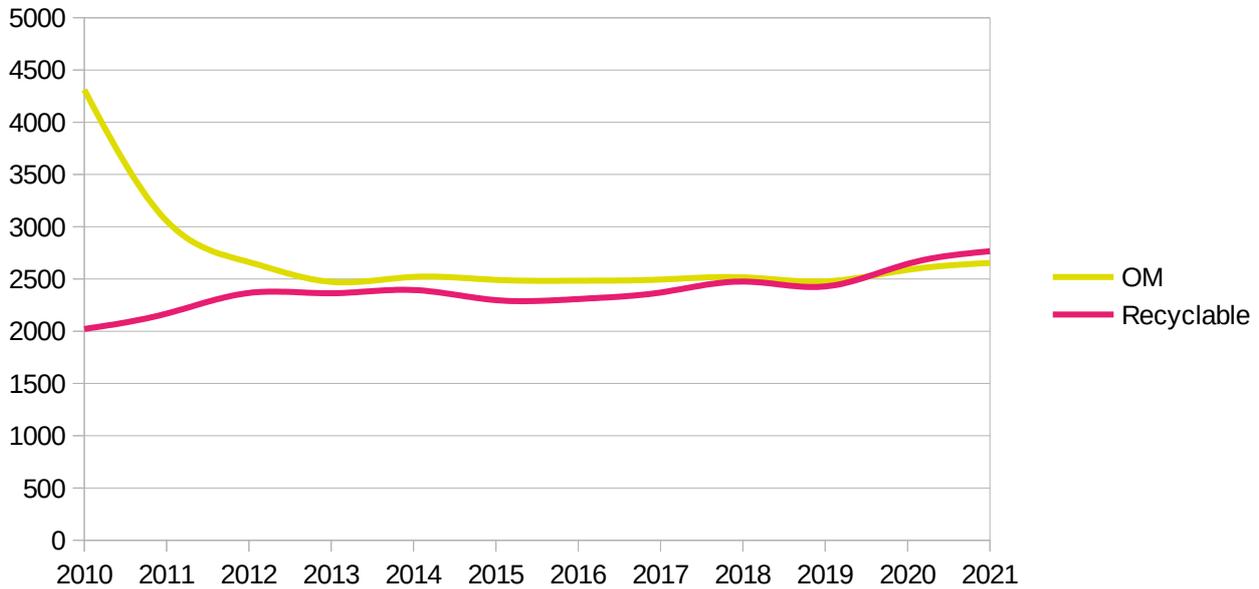
- **Les emballages en plastique** sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux, de tissus synthétiques...

- **L'acier et l'aluminium** sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils, ou des cadres de vélos.

- **La partie en carton des briques alimentaires**, ainsi que les **petits emballages en carton**, sont transformés en essuie-tout, papier peint ou papier Kraft.

3.3.2. Les résultats de la collecte sélective

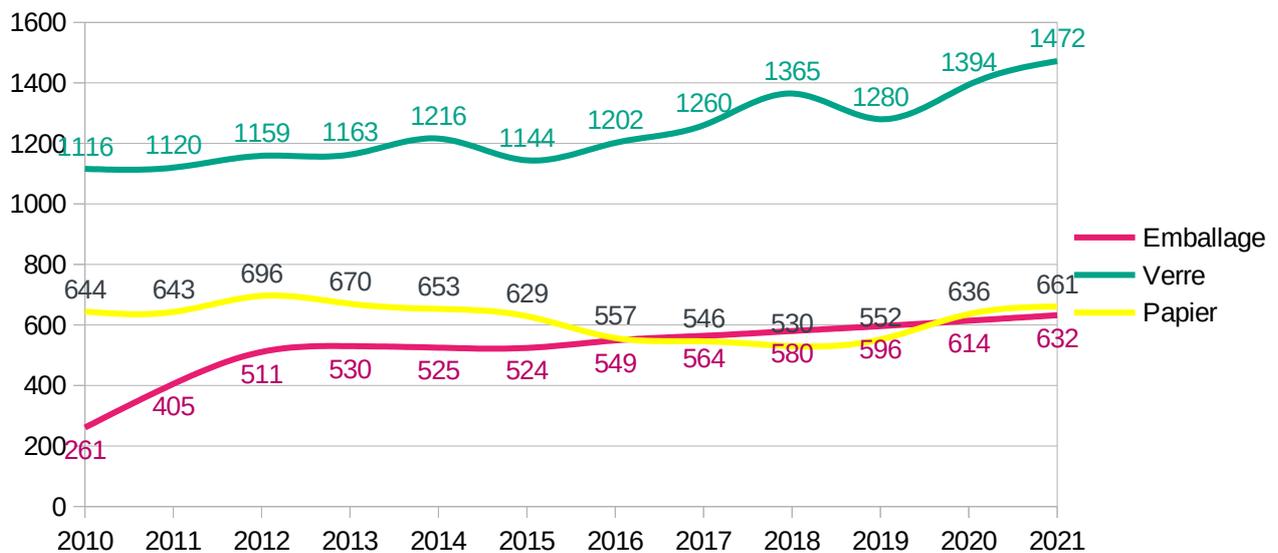
Depuis 2019, les tonnages de déchets recyclables collectés (verre, journaux et emballages) dépassent ceux d'ordures ménagères.
 En effet en 2021 nous avons collecté environ 2 800 tonnes de déchets recyclables contre 2 653 tonnes d'ordures ménagères.



Au global, les 2 766 tonnes de déchets recyclables (2 644 tonnes en 2020 donc + 5 % et + 37 % par rapport à 2010) représentent 114 kg/hab. (110 kg/hab. en 2020 et 100 en 2010).

Sur ce graphique, on peut voir que l'intégration des collectes de papiers des associations dans nos tonnages depuis ces dernières années permet d'éviter la baisse de tonnages constatée au niveau national sur ce flux (+4 % entre 2020 et 2021).

Les tonnages de verre (+5%) et d'emballages légers (+4%) continuent d'augmenter régulièrement.



La répartition en matériaux est la suivante :

- 1 472 tonnes de verre soit 61 kg/hab. (58 kg en 2020)
- 661 tonnes de papiers soit 27,3 kg/hab. (26,5 en 2020)
- 632 tonnes de sacs jaunes soit 26,1 kg/hab. (25,6 en 2020)

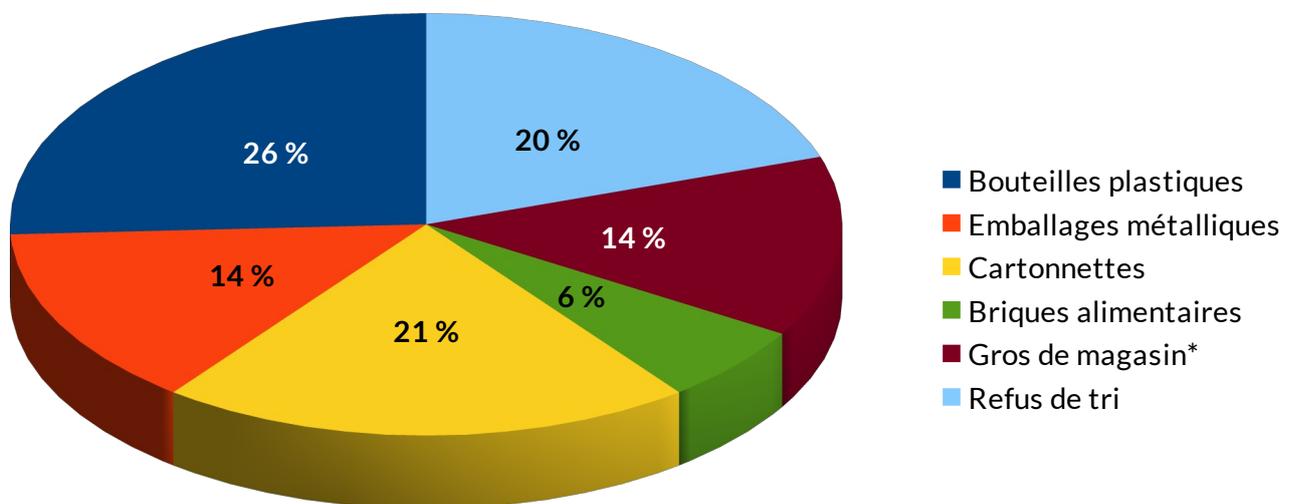
En plus de ces flux, de nombreux usagers trient leurs textiles, linges et chaussures (TLC) et les déposent dans les bornes de collecte du Relais (Filiale d'Emmaüs). Les TLC rejoignent ensuite la filière de l'éco-organisme Refashion. Ce dernier assure, pour le compte des entreprises qui mettent les produits textiles et chaussures sur le marché, la prévention et la gestion de la fin de vie de ces articles. Ils sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état.

Les 19 conteneurs du Relais ont permis de collecter **89 tonnes** de textiles inutilisés en 2021 (contre 62 tonnes en 2020 et 91 tonnes en 2019) , soit environ **4 kg/hab (3 kg en 2020)**.

Donc avec les textiles, ce sont **2 854 tonnes** de déchets qui ont été triés par la population en 2021.

3.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri

Caractérisation emballages 2020



* Gros de magasin : papier de mauvaise qualité (déchirés, mélangés et de couleur)

Matériaux	Tonnage 2021	Tonnage 2020	Tonnage 2019
Bouteilles plastiques	131	159	163
Emballages métalliques	67	86	82
Cartonnettes PCNC	139	130	129
Briques alimentaires PCC	25	37	51
Gros de Magasin	50	85	66
Refus de tri	143	124	55
TOTAL	555	621	546

La différence de tonnage entre les déchets collectés et les déchets sortants du centre de tri correspond aux stocks du centre de tri (sacs jaunes non triés et balles de déchets triés non expédiées). Les comparaisons d'une année sur l'autre sont difficiles, car ces déchets sont stockés au centre de tri sur des périodes variables.

Zoom sur l'évolution des refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets non recyclables contenus dans les sacs jaunes. Tous les mois, un échantillon de sacs est prélevé et les quantités de matériaux et de refus sont pesées. Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du taux de refus moyen (en %) issu de ces analyses.

2010 à 2011	2012 à 2013	2014 à 2017	2018 à 2020	2021
14 %	18 %	16 %	18 %	23 %

Le taux de refus des sacs jaunes est en augmentation depuis ces dernières années. En effet, la mise en place de l'extension des consignes de tri sur les territoires voisins a perturbé la compréhension des consignes sur notre territoire puisque plus d'un tiers de nos refus sont composés de déchets entrant dans ces extensions.



On constate également que la crise sanitaire a engendré une dégradation importante de la qualité du tri, notamment avec l'intégration de certains déchets jetables d'origine sanitaire (masques, mouchoirs, lingettes...) dans les sacs jaunes.

3.3.4. Collecte des cartons professionnels

Pour les professionnels, une collecte payante de cartons est proposée en porte à porte sur les communes de Questembert, Malansac et Rochefort en Terre, moyennant un forfait de 115 €/an.

En 2021, 92 professionnels ont été collectés au porte à porte (86 en 2020).

Pour les professionnels des autres communes, une collecte gratuite est proposée au moyen de conteneurs d'apport volontaire fermés à clé (environ un par commune).

La collecte au porte à porte des cartons a représenté environ 90 tonnes (78 tonnes en 2020), et celle des conteneurs 76 tonnes (57 tonnes en 2020), soit **166 tonnes** au total (135 en 2020).

De nombreux professionnels font également le choix d'apporter leurs cartons en déchèterie.

Après collecte, ces cartons sont directement livrés au centre de tri du SYSEM où ils sont mis en balle par SUEZ qui les rachète et les fait recycler dans différentes usines : Smurfit (87), Seyfert (37) ou Saicazar à Saragosse en Espagne.

3.4. Le compostage

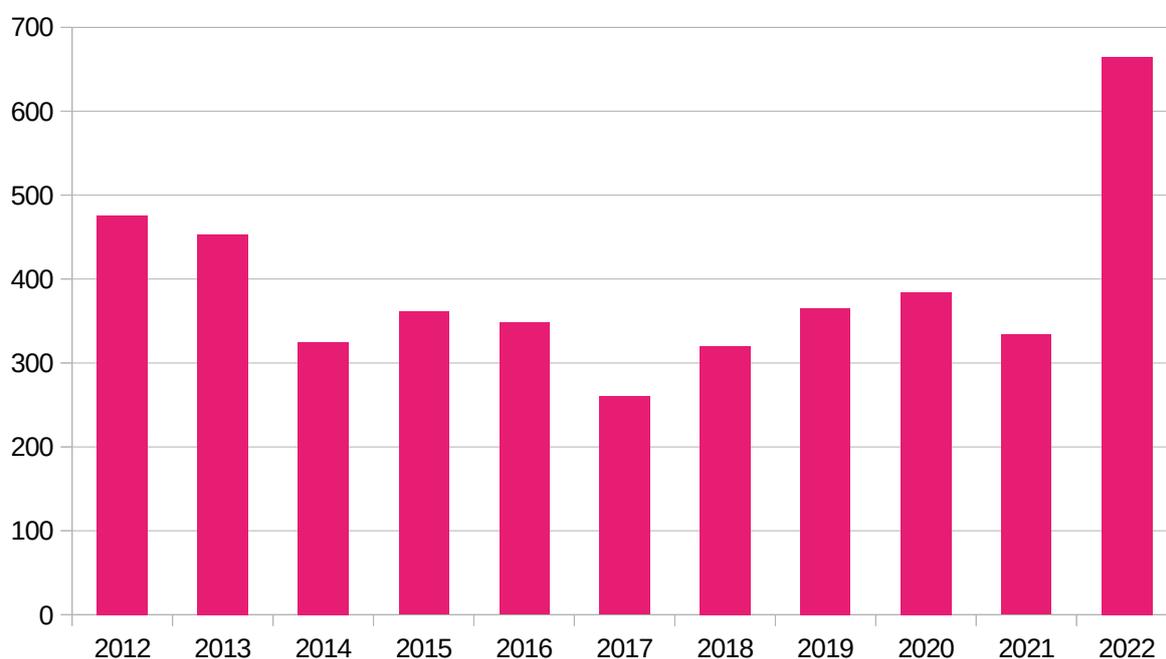
3.4.1. Compostage individuel

Le territoire bénéficie d'une politique d'incitation au compostage depuis 1998.

Au sein de Questembert Communauté, plus de 9 000 composteurs ont déjà été distribués (à fin 2022), mais la part de foyers pratiquant le compostage peut être supérieure avec la pratique de compostage domestique « spontané » (sans composteurs fournis par Questembert Communauté)

Le compostage individuel est une pratique historiquement répandue en milieu rural expliquant la faible part des biodéchets dans les OMR (25-30 kg/hab. sur Questembert Communauté contre 115 kg/hab. au niveau national)

Quantité de composteurs individuels distribués annuellement



3.4.2. Compostage collectif

En 2018 le territoire comptait huit aires de compostage collectif. En 2022 il ne reste que quatre aires : deux à Questembert et deux à Rochefort-en-Terre.

Les autres sites ont été supprimés pour diverses raisons :

- Mauvaise utilisation et dégradation récurrente du site générant de fortes nuisances
- Demandes de syndicats de copropriétaires suite à la présence constatée de rongeurs
- Absence d'utilisateurs

3.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets

Le territoire compte deux déchèteries (l'Épine à Limerzel et Kervault à Questembert), une plateforme de stockage et rechargement du verre (Questembert), une plateforme de stockage des déchets végétaux et une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI de Limerzel). Ces équipements sont équipés de contrôle d'accès depuis 2017 ou octobre 2021 pour les plateformes déchets végétaux et l'ISDI de l'Épine.

En complément, trois plateformes communales de dépôt de déchets verts sont sur les communes de Berric, La Vraie-Croix et Le Cours. La communauté de communes effectue le transfert des déchets verts déposés sur ces sites vers la plate-forme de L'Épine.

Le contrôle d'accès sur les déchèteries

3 types de cartes sont distribués aux usagers :

- cartes vertes pour les particuliers
- cartes rouges pour les professionnels
- cartes orange pour les collectivités



11 500 cartes sont attribuées à des usagers

Les cartes professionnelles servent également à enregistrer les dépôts sur une tablette afin d'en permettre la facturation.

3.5.1. Déchets acceptés

Flux acceptés et exutoires :

Flux	Repreneur	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants/Plâtre	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie-Croix (56250)	Enfouissement
Bois	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie-Croix (56250)	Valorisation matière
Déchets verts	Régie QC	Plateforme de l'Epine (56220)	Valorisation organique
Ferrailles / batteries	GUYOT Evt	Ploermel (56800)	Valorisation matière
Gravats	Régie QC	ISDI de l'Epine (56220)	Stockage
Cartons	SUEZ	Centre de tri du SYSEM (56000)	Valorisation matière
Huiles minérales	CHIMIREC	Javené (35133)	Valorisation matière
Huiles végétales	OLEOVIA	Le Sourn (56300)	Valorisation matière
DDS*	ECO DDS/TRIADIS	St-Jacques-de-la-Lande (35136)	Valorisation énergétique
DEEE**/Lampes	VEOLIA	Lorient (56100)	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR/TRIGONE	Saint-Guen (22)	Valorisation matière
Mobilier	Eco Mobilier	Saint-Méen-le-Grand (35)	Valorisation/réemploi
PSE	Menrec	Saint-Allouestre (56)	Valorisation matière
Menuiserie	Menrec	Saint-Allouestre (56)	Valorisation matière
Piles	Corepile	Le Sourn (56)	Valorisation matière

* Déchets Dangereux Spécifiques (ECO DDS et hors ECO DDS) - ** Déchets d'Équipements Électriques Électroniques

Ces deux sites sont également équipés de conteneurs de tri pour le verre, le papier et de bornes Relais pour les vêtements, dont les tonnages ne sont pas pris en compte dans les tonnages des déchèteries.

3.5.2. Fréquentations des déchèteries

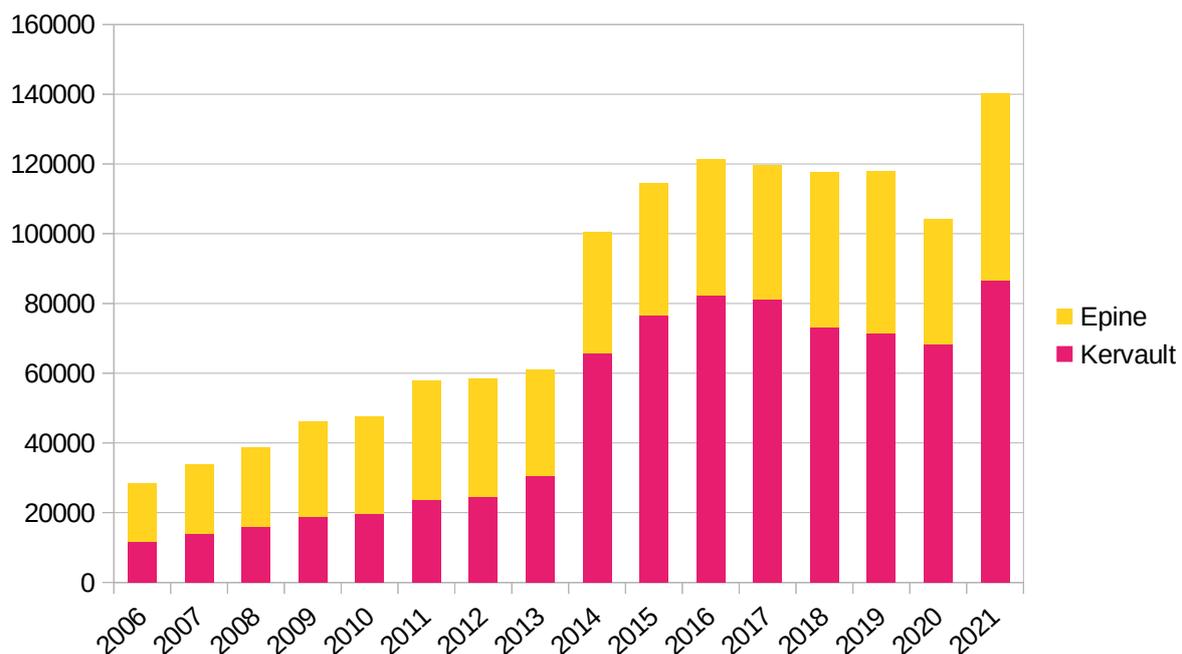
En 2021, les entrées en déchèteries et plateformes sont reparties très fortement à la hausse par rapport aux années précédentes avec au total 140 343 entrées (contre 108 863 en 2020, 117 972 en 2019 et 47 487 en 2010). Du fait de la fréquentation importante sur Kervault, un deuxième gardien est présent en renfort sur certains créneaux.

■ L'ÉPINE de 2019 à 2021 (+ 16%)

- 46 336 entrées en 2019
- 39 864 entrées en 2020 (- 14%)
- 53 641 entrées en 2021 (+ 35 %)

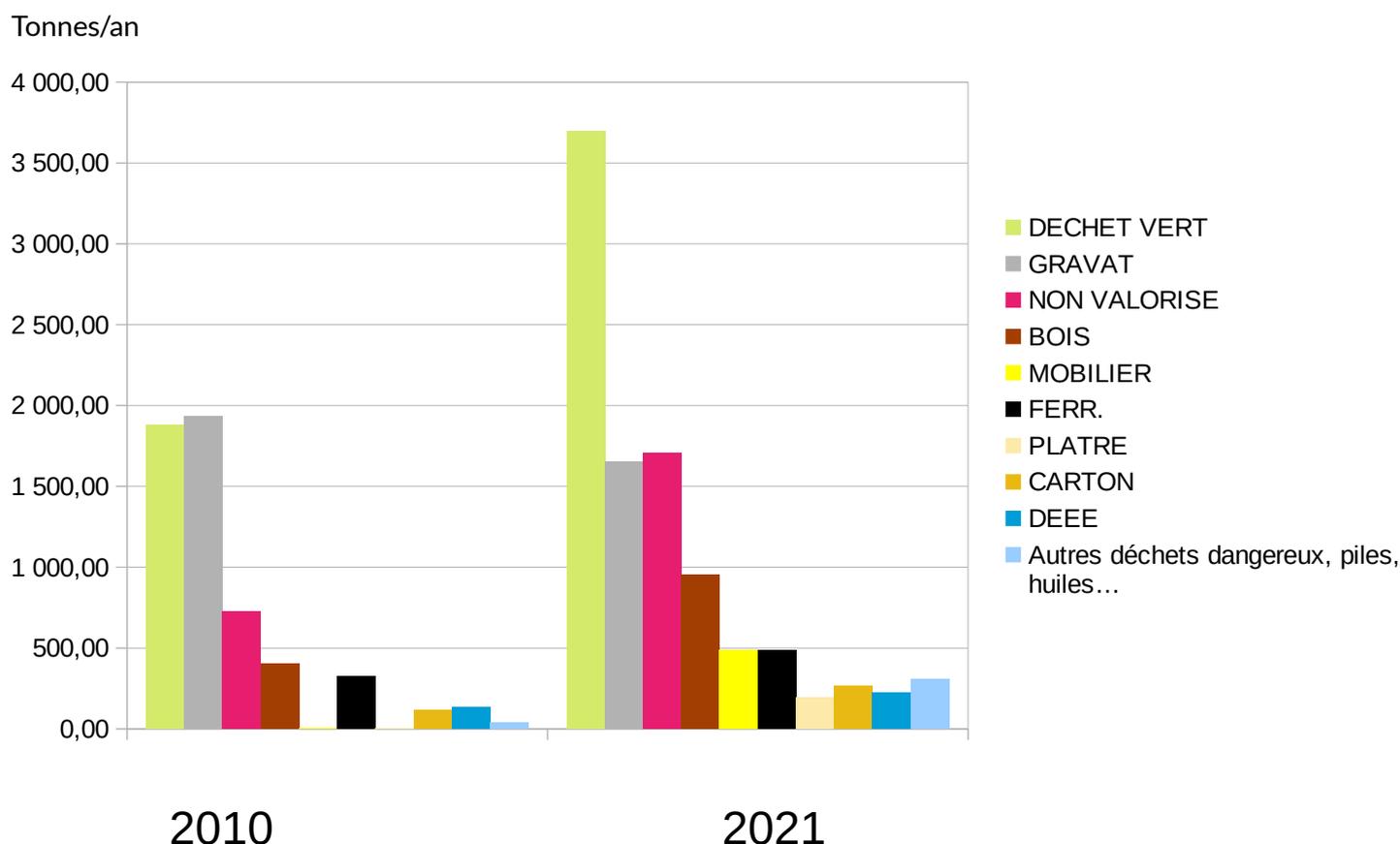
■ KERVAULT de 2019 à 2021 (+ 21%)

- 71 636 entrées en 2019
- 68 999 entrées en 2020 (- 4%)
- 86 709 entrées en 2021 (+ 25%)



Après une année 2020 fortement impactée par des baisses de fréquentation liées notamment à des périodes de fermeture, 2021 marque une reprise importante de l'activité des déchèteries et plateformes de dépôt de déchets.

3.5.3. Les quantités de matériaux déposées en Déchèterie



En 2021, 9 745 tonnes de déchets ont été déposées en déchèterie, soit 402 kg/hab (contre 333 Kg/hab en 2020 et 274 kg/hab en 2010), ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année dernière.

	Non valorisé				Valorisé (matière ou énergétique)												TOT
	Encbt	Grav.	Platre	Total	Fer.	Bois	Mob.	DV	Cart.	Huil.	Batt.	DEEE	DDS	Pneu.	Pil/lamp	Total	
2010	724	1934	0	2658	326	401		1880	114	5	4	136	30	0	2	2898	5556
2019	1711	1955	0	3666	409	826	406	3760	212	13	3	240	32	13	3	5917	9583
2020	1777	1560	0	3337	434	901	380	2421	200	14	4	206	37	9	11	4617	7954
2021	1705	1654	193	3552	486	952	486	3699	263	16	3	224	35	15	14	6193	9745
Ev %	-4%	6%		6%	12%	6%	28%	53%	32%	14%	-25%	9%	-5%	67%	27%	34%	23%

Le flux ayant subi la plus grosse augmentation est celui des déchets verts (+35%) qui avait fortement baissé en 2020.

Pour la première fois, on constate une baisse du flux des encombrants non valorisables (-4%) qui est liée à la mise en place de nouvelles filières de détournement.

De plus, pour certains déchets diffus, des filières gratuites de collecte et de recyclage sont mises en place par l'État ou les fabricants :

- **Les cartouches d'encre** sont collectées par l'entreprise LVL PROXY sur les déchèteries, dans certaines mairies et aux bureaux de la communauté. En 2021, **414 kg** ont été collectés (257 Kg en 2020 et 63 Kg en 2019).
- **Les capsules Nespresso**, collectées en déchèterie, et sur différents points de collecte spécifiques. En 2021, 1 400 kg ont été collectés (920 kg en 2020)

3.5.4. Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Cette collecte de déchets dangereux est organisée au niveau national par l'éco-organisme DASTRI. La communauté gère un point de collecte situé au sein de son Centre Technique, les collectes sont organisées tous les mois.

Les boîtes vides sont désormais fournies gratuitement aux pharmacies par DASTRI, afin d'être directement données aux patients au moment de la récupération des traitements. Les patients déposent ensuite les boîtes pleines à la communauté de communes ou dans certaines pharmacies.

En 2021, 480 kg de déchets de soins ont été déposés au siège communautaire par les patients et collectés par DASTRI (350 kg en 2020 et 350 en 2018).

3.5.5. Les déchets des professionnels

Pour les deux déchèteries, l'accueil des professionnels est prévu mais une contribution financière au volume et par type de déchets est demandée. Les dépôts des services municipaux et des agriculteurs ne sont pas comptabilisés. L'acceptation de ces déchets professionnels sur les sites gérés par la collectivité est une spécificité qui peut expliquer en partie le ratio de déchèterie (donc de DMA) élevé par rapport au niveau national.

Suivi des entrées :

	2010	2019	2020	2021
Professionnels	567	2835	2325	2846
Collectivités	1 555	1776	1335	2564
Total	2122	4611	3660	5410

Pour les flux quantifiés, les tonnages de déchets déposés par les suivants :

	Déchets verts d=0,12	Gravats d=1,12	Non valorisables d=0,13	Bois d=0,13	TOTAL
2016	41	315	167	16	539
2020	59	558	168	39	824
2021	65	617	210	43	935

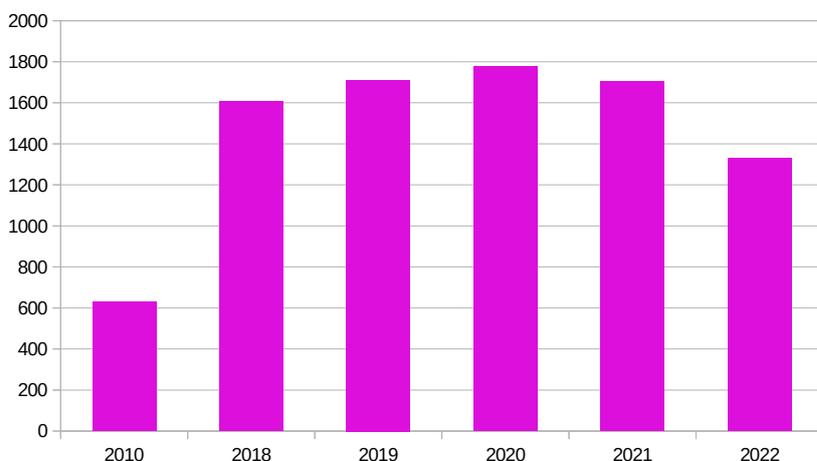
d = densité utilisée pour la conversion de m³ en tonnes

Pour ces 4 flux, les tonnages de déchets professionnels déposés en déchèterie (hors services municipaux et agriculteurs) ont donc représenté environ **935 tonnes**, soit 10 % du total (11 % en 2020)

3.5.6. Zoom sur les déchets non-valorisables

Depuis 2018, une forte attention est portée à ces déchets qui sont destinés à l'enfouissement sur le site d'installation de stockage de déchets non-dangereux de la Croix Irtelle à La Vraie Croix. La collectivité cherche à améliorer le tri et à trouver des nouvelles filières pour l'ensemble des déchets qui s'y trouvent.

Évolution des tonnages de déchets non-valorisables



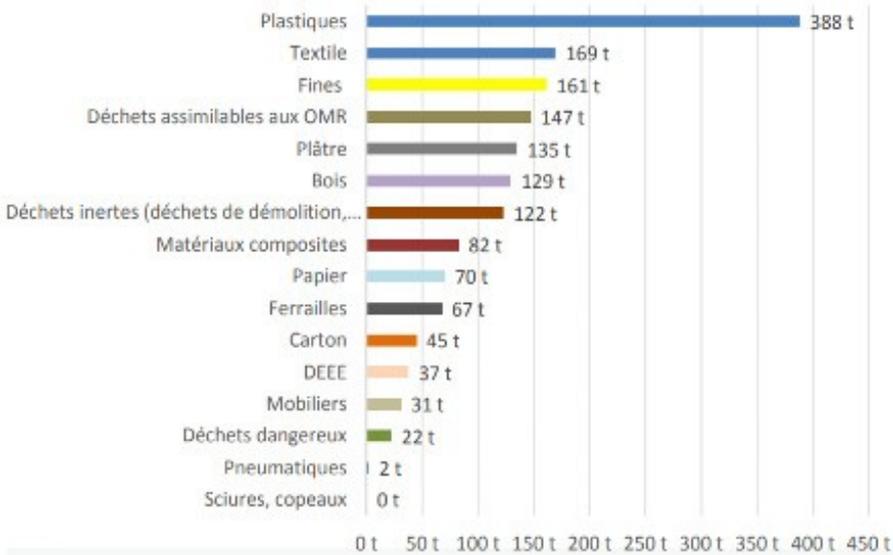
La baisse des tonnages de déchets non-valorisables résulte de plusieurs facteurs :

- La création de nouvelles filières de traitement des déchets : plâtre, menuiseries (fenêtre, porte, portail), équipements sportifs, le polystyrène expansé et accentué ;
- l'accompagnement des usagers en déchèteries sur le tri de leurs déchets ;
- l'ouverture de la Ressourcerie de Questembert a favorisé le dépôt de produits pouvant être réutilisés.

Résultats des caractérisations

Bilan de la composition moyenne des bennes d'encombrants caractérisées et extrapolation des résultats aux tonnages annuels de 2018 traités par Questembert Communauté :

- En 2018, environ 1 608 tonnes de déchets encombrants ont été collectées sur les déchèteries de Kervault et de l'Épine.
- Ces 1 608 tonnes se découpent de la manière suivante :



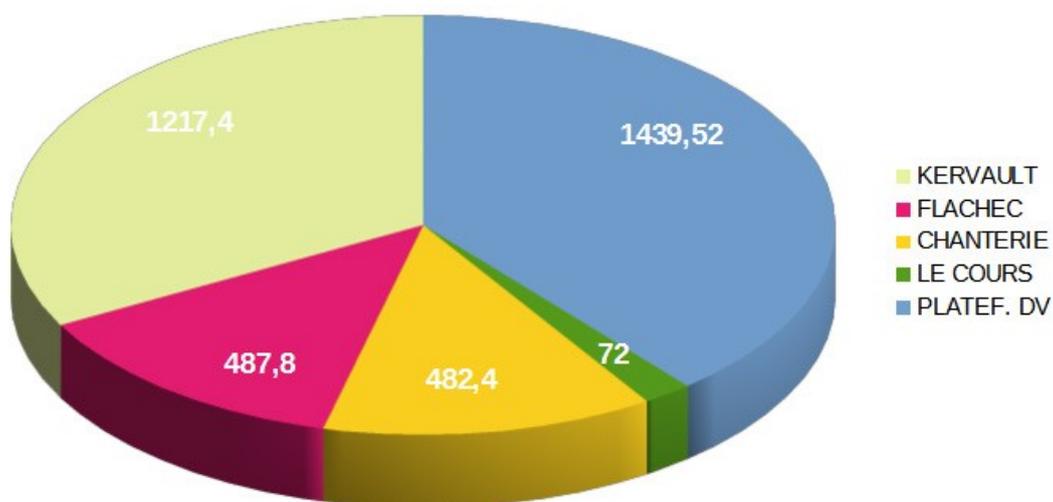
- 388 t de déchets plastiques
- 169 t de textile
- 161 t d'éléments fins (*chutes de plâtres, de gravats, de plastiques, de bois...*)
- 147 t de déchets assimilables aux OMR (*sacs-poubelle noirs*)
- 135 t de déchets de plâtre
- 129 t de déchets bois
- 122 t de déchets inertes (*terres et gravats*)

Les déchets verts

Les usagers ont la possibilité de déposer des déchets verts sur cinq sites :

La déchèterie de Kervault et la plateforme de déchets verts de l'Épine qui sont équipées d'un contrôle d'accès ainsi que sur 3 plateformes communales en accès libre.

Répartition par provenance des tonnages de déchets verts en 2021



Les tonnages de déchets verts de la région sont toujours supérieurs fait de notre climat, de notre habitat rural, et de l'acceptation des tonnages professionnels. Depuis l'interdiction du brûlage, les usagers ont pris l'habitude d'apporter leur déchets verts sur nos points de collecte plutôt que de les gérer sur leur terrain.

	National En 2017	Région en 2019	Questembert Communauté en 2019
Global Déchèterie <i>kg/hab./an</i>	250	388	405
Déchets verts <i>kg/hab./an</i>	78	160	159

L'année 2020 est marquée par le confinement et la fermeture exceptionnelle des déchèteries qui a permis une baisse des tonnages de déchets verts. L'année 2022 s'inscrit dans la même tendance du fait de la sécheresse exceptionnelle.

3.6. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages

Les missions de contrôle qualité visent à améliorer la qualité du tri des déchets collectés et à assurer le respect du règlement de collecte. Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes étant identifiés, les problèmes constatés lors des collectes sont centralisés et suivis de l'envoi d'un courrier correctif.

Depuis début 2018, un agent de contrôle qualité est chargé du nettoyage des points d'apport volontaire, des dépôts sauvages et de relever les infractions a été mis en place.

Type de courrier	2019	2020	2021
Erreur sacs jaunes (tri ou calendrier)	18	139	513
Erreur bac OM (tri ou calendrier)	71	30	67
Dépôts sauvages	30	34	91
Usagers sans poubelle (non identifiés)	1	28	36
TOTAL	49	201	707

Le Pouvoir de police

En 2021, **91** procès verbaux pour dépôts sauvages ont été dressés, dont 26 transmis au Tribunal de Grande Instance de Vannes (contre 22 en 2020).

Une facture dont le montant est fixé en fonction du temps de nettoyage et de procédure. Elle est systématiquement envoyée au contrevenant.

En cas de non paiement, le dossier est transmis au Tribunal de Vannes qui lance une enquête de gendarmerie.

Au total, 7 820 € ont été perçus en 2021 (1 560 € en 2020).

Le tonnage de déchets ramassé est difficile à estimer. Une estimation a été faite à hauteur d'environ 70 tonnes collectées en 2021 (contre 60 tonnes estimées en 2020).

L'augmentation du nombre de procédures n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectée car cela dépend des preuves que l'on retrouve dans les déchets.

4. ANALYSE AFOM DU DÉPLOIEMENT DE LA PRÉVENTION

La grille ci-dessous, appelée AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces) est issue du travail de concertation du territoire.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Typologie du territoire • Redevance incitative bien implantée • Faible production d'ordures ménagères • Efficacité des collectes sélectives • Accueil personnalisé des nouveaux arrivants • Gestion du service en régie • Contrôle d'accès en déchèterie • Bacs pucés 	<ul style="list-style-type: none"> • Inadaptation des installations de tri et de traitement à notre production • Compréhension difficile de la redevance incitative et de la répercussion des coûts • Taux de refus des sacs jaunes en augmentation • Saturation des déchèteries (manque de place - fréquentation) • Augmentation des tonnages en déchèteries • Problème de tri en déchèterie • Communication
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Recycleries en phase de déploiement • Magasins de « vrac et zéro déchets » – ou vente directe • Proximité de certaines filières (CDL papier, Séché, Menrec) • Vivier important d'associations travaillant sur la prévention • Mise en place de l'Extension des Consignes de Tri • Déploiement des Responsabilités Elargies des Producteurs • Tri à la source des biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation importante des coûts de traitement entraînant une augmentation inévitable des factures • Perte de l'incitation financière de la redevance • Fuite des gisements rentables • Fraudes des usagers (perte financière) • Dépôts sauvages / Brûlage (déchets verts et ordures ménagères) • Craintes autour du compostage • Perspectives sur les outils de traitement

5. OBJECTIF DU PLPDMA

5.1. Contexte réglementaire

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est compatible avec les objectifs définis par le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et les lois en vigueur.

5.1.1. Plan National de prévention déchets

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

5.1.2. Les objectifs de la loi de « Transition Énergétique pour la Croissance Verte »

Les trois principaux objectifs « déchets » fixés aux Services Publics de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) par la loi du 17 août 2015 sont :

- 10% de réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020,
- 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025,
- 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025

Ces objectifs fixés à l'article L.541-1 du Code de l'Environnement ont été légèrement modifiés par la loi AGECC.

5.1.3. Les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

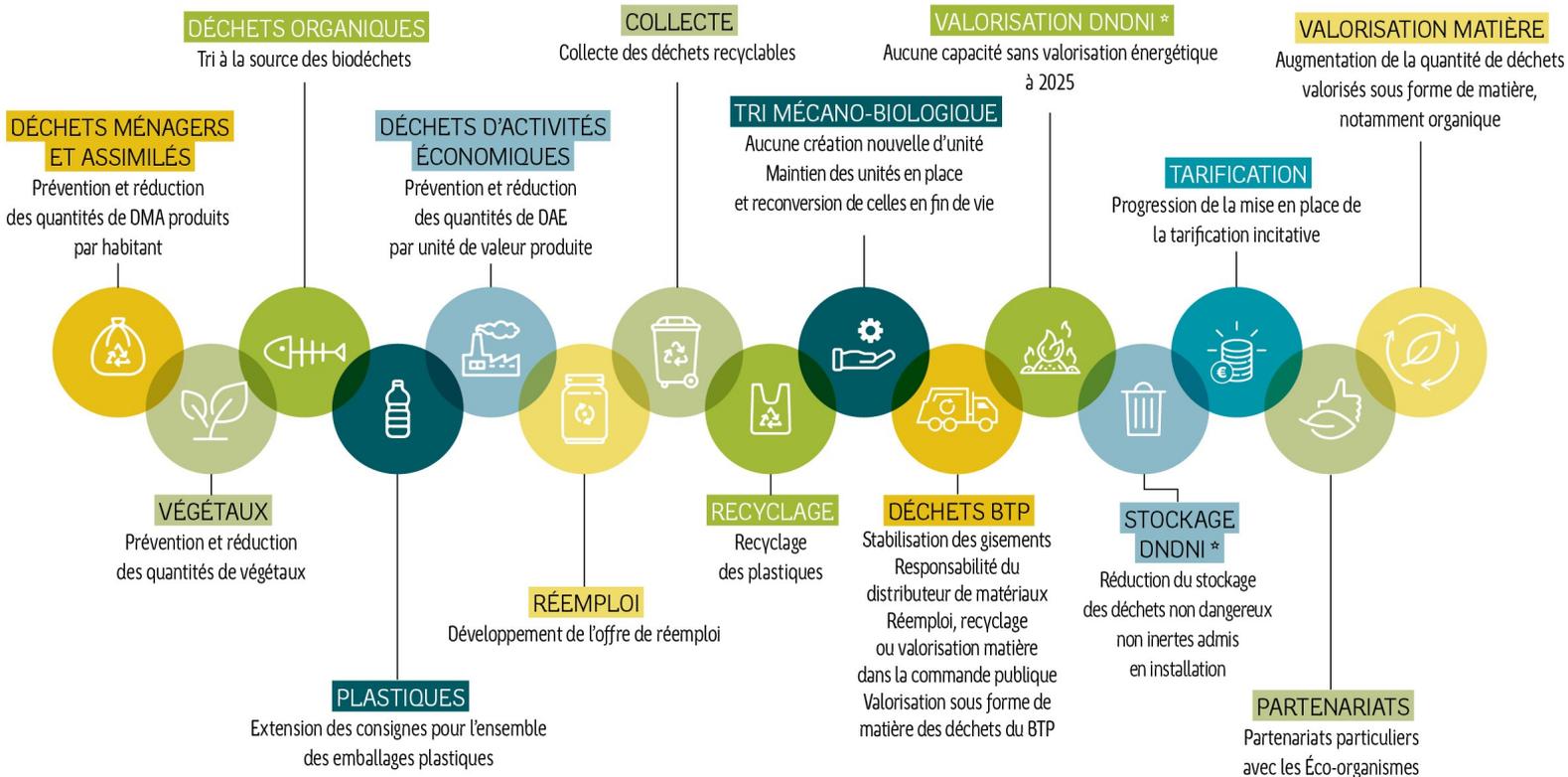
Les principaux objectifs « déchets » fixés aux SPPGD par la loi du 10 février 2020 sont :

- 15% de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant entre 2010 et 2030
- 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025
- 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025
- Que moins de 10% des déchets ménagers et assimilés soient enfouis en 2035
- Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025



5.1.4. Les objectifs de la BreizhCOP et du PRPGD

LES OBJECTIFS DU PRPGD BRETON



- Réduction des DMA, hors végétaux de 25% en 2030 par rapport à 2016
- Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030
- Zéro enfouissement en 2030 sauf pour les déchets de situations exceptionnelles (sauf pour Belle-Île-en-Mer)
- Réduction des végétaux de 20% en 2030 par rapport à 2016
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. Dans ce cadre, la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite
- La progression vers la tarification incitative : 40 % de la population bretonne en 2025, 55 % en 2030

5.2. Obligation d'un PLPDMA

Le présent PLPDMA est élaboré pour 6 ans conformément aux modalités définies par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 et codifiés aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement qui précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

« Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

Art. R. 541-41-23 du code de l'Environnement.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés comporte notamment :

1° Un état des lieux qui :

- a) Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
- b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
- c) Rappelle les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles ;

2° Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;

3° Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :

- a) L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent;
- b) La description des **moyens techniques, humains et financiers nécessaires** ;
- c) L'établissement d'un **calendrier prévisionnel** de leur mise en œuvre ;

4° Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

5.3. Processus d'élaboration et de suivi du PLPDMA



5.4. La gouvernance

L'équipe projet

C'est elle qui l'élabore, le met en œuvre, l'évalue et en diffuse les résultats. Constituée le 9 décembre 2021, elle se réunit environ deux fois par mois.

- ▶ **un élu référent** : Pascal Guiblin (*VP aux déchets, Maire de La Vraie-Croix*),
- ▶ **une chargée de prévention déchets** : Elisabeth Nouel
- ▶ **une équipe de travail dédiée** :
 - Mona Guiomard (*Rochefort-en-Terre*)
 - Yann Meillarec (*Molac*)
 - Hugues Brabant (*Lauzach*)
 - Alain Louis (*Questembert*)
 - Joël Triballier (*Le Cours*)
 - Samuelle Marie - Responsable du service déchets

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

La CCES est un lieu de coconstruction, à vocation consultative et prospective :
(*la collectivité en charge reste décisionnaire*)

La commission s'est réunie le 9 juin 2022 et 11 octobre 2022.

Ses missions :

- donne son avis sur le projet ;
- un bilan lui est présenté chaque année ;
- évalue le PLPDMA tous les six ans.

Composition de la CCES :

La composition de la CCES n'est pas définie par la réglementation.

Elle est composée de plus de 25 personnes :

- toute l'équipe projet ;
- des élus du territoire;
- des partenaires institutionnels : CCI, Région Bretagne, responsable service déchets du territoire voisin, agent du Syssem ;
- la société civile association Zéro Waste, Elementerre, Ressourcerie de Questembert, MFR Questembert et une dizaine de citoyens.

6. PROGRAMME D' ACTIONS

Axe 1 – Développer l'exemplarité en matière de prévention des déchets des collectivités et EPCI du territoire

- Fiche 1.1 - Former et sensibiliser les élus et agents aux gestes de tri et de prévention
- Fiche 1.2 - Utiliser la commande publique comme levier de transition – Travailler notre politique d'achat
- Fiche 1.3 - Réduire notre production de déchets et optimiser le recyclage

Axe 2 – Accompagner le territoire sur la réduction des déchets. Tendre vers le « Zéro déchet »

- Fiche action 2.1 - Sensibiliser et accompagner les pratiques visant la réduction des déchets
- Fiche action 2.2 - Réduire le gaspillage alimentaire
- Fiche action 2.3 - Citer en exemple les foyers zéro déchets

Axe 3 – Allonger la durée de vie des produits par l'Entretien, la Réparation, le Réemploi et la Mutualisation

- Fiche 3.1 - Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation
- Fiche 3.2 - Soutenir le développement de la réparation
- Fiche 3.3 - Encourager le partage des objets plutôt que l'achat individuel

Axe 4 – Favoriser le recyclage des déchets

- Fiche 4.1 - Optimiser la collecte des déchets recyclables
- Fiche 4.2 - Optimiser les filières de recyclage en déchèterie

Axe 5 – Renforcer le tri à la source des biodéchets et la réduction des déchets verts

- Fiche 5.1 - Promouvoir le jardinage au naturel auprès des particuliers
- Fiche 5.2 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets

Axe 6 – Imaginer de nouveaux leviers pour favoriser la prévention des déchets

- Fiche 6.1 - Renforcer la lutte et la prévention contre les dépôts sauvages et décharges illégales
- Fiche 6.1 - Retravailler et communiquer sur la RI pour rester incitatif

Axe 1 – Développer l'exemplarité en matière de prévention des déchets des collectivités et EPCI du territoire

Contexte et objectifs de réduction de déchets :

Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Objectif fixé à 20 % des fournitures détaillées dans le décret.

Objectifs de réduction des OMr, déchets verts et accès en déchèterie pour les services de la collectivité et des communes de 25 % à échéance. Cible à calculer par entité.

Fiche 1.1 - Former et sensibiliser les élus et agents de Questembert Communauté aux gestes de tri et de prévention				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Visite du centre de stockage des déchets et /ou visite du centre de tri	Nombre de personnes : 100 % à l'échéance	Élus et Agents	Budget de 1000 € pour le transport (par 20 agents) sur les 6 ans (170€/an) 6000 € pour le temps agents (base 100 agents à 20€/h)						
Charte de bonne pratique interne sur la réduction des déchets et le tri	Création et diffusion du document : 100 % des agents	Agents	Temps agents						
Animer un programme annuel de communication interne envers les agents	Nombre de messages diffusés : 10 messages par an	Agents	Temps agents						

Fiche 1.2 - Utiliser la commande publique comme levier de transition - Travailler notre politique d'achat

Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travailler les marchés publics avec une clause environnementale significative	Nombre d'achats ou de marchés contenant des clauses : 100 %	Services communautaires	Coûts indirects						
Pour les marchés de fourniture, favoriser les produits limitant la production de déchets en fin de vie (durée de vie, réparabilité, recyclabilité) et intégrant des matières naturelles ou recyclées ou de seconde main (diffuser le dispositif UZED et autres plateformes dans nos collectivités)	Nombre d'achats ou de marchés contenant ces critères : 100 %	Services communautaires	Coûts indirects						

Fiche 1.3 - Réduire notre production de déchets et optimiser le recyclage

Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Audit et challenge de prévention des déchets par site communautaire (Siège communautaire, piscine, Asphodèle, Les Digitales, Services techniques...)	Nombre de sites accompagnés : 100 % à échéance	Services communautaires	10h d'audit par site pour 7 sites soit 70h à 20 €/h : 1400€ sur 6 ans temps agent prévention						
Accompagner les communes sur un audit et plan d'action interne « prévention des déchets »	Nombre de communes accompagnés : 100 % à échéance	Services municipaux	Actions réalisées en simultané : 10h/commune soit 2600 € sur 3 ans temps agent prévention (soit 10h par commune)						
Revoir le mode de facturation des services municipaux afin de mieux appliquer la redevance incitative dans les communes	Nombre de contrats revus : 100 % à échéance	Services municipaux							

Mettre en place une tarification des dépôts en déchèterie des services municipaux	Voter une grille tarifaire	Services municipaux	Pas de surcoût						
Se joindre aux communes pour promouvoir le zéro déchet dans l'organisation de leurs manifestations	Nombre d'évènements accompagnés : 6 par an	Services municipaux	6/an donc 30 sur 5 ans (4h/animation) soit 2400 € tps agent prévention						
Encourager les communes à se doter de vaisselle et autres matériels d'occasion	Nombre de commune dans la démarche : 13	Services municipaux	Pas de surcoût						
Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts communautaires ou l'écopâturage	Nombre d'espaces verts gérés en gestion différenciée : 60 %	Services techniques	A définir						
Valoriser à l'échelle communale les déchets verts	Nombre de communes engagées : 13 communes	Services techniques	Pas de surcoût						
Diffuser une liste du matériel présent dans les communes disponible pour du prêt ou de la location entre services communaux	Nombre de commune dans la démarche : 13 communes	Services techniques	2h/commune /an soit 2600€ temps Services techniques						
Travailler avec la restauration scolaire en lien avec le PCAET - intervention en milieu scolaire	Nombre d'élèves sensibilisés	Restaurants scolaires	35 000 € sur 3 ans (budget PCAET et fond Leader)						

Axe 2 – Accompagner le territoire sur la réduction des déchets. Tendres vers le « Zéro déchet »

Contexte et objectifs de réduction de déchets :

Objectif	Cibles
2010/2030 Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,	2010 -587 kg/hab 2020 – 555 (résultat QC) pour un obj fixé à 528,3 2030 – 498,95 kg/hab
Réduire le gaspillage alimentaire de 50% entre 2013 et 2025 (Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire)	
Objectifs Breton Réduction des DMA, hors végétaux de 25% en 2030 par rapport à 2016	2016 – 228 kg/hab 2030 – 171 kg/hab (Résultat QC)
Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation de 30% des déchets stockés en Bretagne en 2020, et 50% en 2025, par rapport à 2010	2010 : 3638t OM + 724t TV pour 20 256 habitants soit 215 kg/hab 2020 : 1405t OM + 1777t TV pour 23 990 habitant soit 132 kg/hab Soit 38% de réduction atteint entre de 2010/2020 Objectif 2025 : 107,5 kg/hab
Trajectoire zéro stockage de DNDNI valorisables en 2030 sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles	

Fiche action 2.1 - Sensibiliser et accompagner les pratiques visant la réduction des déchets				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ajouter sur le site internet communautaire une page sur le zéro déchet à partager avec les sites des communes (FAQ)	Nombre de vues	Usagers	30h puis 10h/an sur 3 ans soit 1200 € temps service communication						
Aide à l'achat des couches lavables	Nombre de dossiers soutenus : 5 à 10 par an	Usagers	Budget 1000€/an soit 6000€ sur 6 ans						
Promouvoir la mise en place des couches lavables auprès des crèches et des assistantes maternelles	Nombre de réunions organisées	Professionnels	2h/an sur 6 ans soit 240 € temps prévention déchets						
Promouvoir la consommation de l'eau du robinet (qualité de l'eau, tarifs...)	Nombre de communications diffusées : 3	Usagers	10h soit 200 € temps communication/prévention						
Faire une campagne de communication contre les textiles sanitaires (lingettes)	Nombre de communications diffusées	Usagers	30h soit 600 € (temps communication) et 500 € de supports						
Poursuivre le dispositif « Stop Pub »	Nombre de boîtes aux lettres équipées	Usagers	Coût porté par le SYSEM						
Rencontrer les commerces locaux pour définir des actions permettant de faciliter l'achat en vrac et la réutilisation des emballages	Nombre de commerces rencontrés : 5 par an	Commerçants	15h/an sur 4 ans soit 1200 € temps prévention déchets						

Évènementiel et communication « zéro déchet » tout au long de l'année et lors d'évènements nationaux. Ateliers en médiathèque et en recyclerie, conférences, expositions, films, animations sur le terrain...	Nombre de personnes sensibilisées	Usagers	1000 €/an sur 5 ans						
Revoir notre politique de prêt d'écocup Soutenir l'usage de vaisselles et verres lavables et durables (exemple : Sors tes couverts)	Nombres d'évènement avec de prêt de vaisselle	Usagers	Déjà réalisé						
Développer des animations scolaires et enfance-jeunesse sur le thème zéro déchet	Nombre d'animations proposées	Scolaires	Temps agent prévention déchets						
Organiser des manifestations autour des artisans favorisant le zéro déchet	/	Usagers	Temps agents + communication 700€						
Créer des partenariats avec les associations qui agissent sur la thématique	/	Usagers	Temps agent prévention						
Accentuer la prévention et l'animation en déchèterie	Nombre usagers sensibilisés	Usagers	Temps prévention 2 samedis par site 7h*4 soit environ 3400€ sur 6 ans						

Fiche action 2.2 - Réduire le gaspillage alimentaire				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Nombre d'établissements sensibilisés	Scolaires	35 000 euros sur 3 ans Equaliance (Budget PCAET)						
Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les foyers	Nombre d'usagers sensibilisés	Usagers particuliers							
Rencontrer les restaurateurs du territoire afin de développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag »	Nombre de restaurateurs engagés	Usagers particuliers	Temps agents 10h/an sur 4 ans soit 800 € + communication supports 1000 €						

Fiche action 2.3 - Citer en exemple les foyers zéro déchets				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aller à la rencontre des familles déjà engagées, les faire témoigner	Nombre d'évènements organisés	Usagers particuliers	Temps agent + intervenant, film, communication - 5000€ (5 ans)						
Proposer un accompagnement aux familles pour réduire leurs déchets	Nombre de réunions, caractérisations dans les foyers, courriers aux foyers à +15 levées...	Usagers particuliers	Temps agent + communication						

Axe 3 – Allonger la durée de vie des produits par l’Entretien, la Réparation, le Réemploi et la Mutualisation

Contexte et objectifs de réduction de déchets:

La loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de février 2020 établit des objectifs nationaux en faveur du réemploi des emballages :

- -15% des DMA/hab. d’ici 2030 ;
- 5% d’emballages réemployés mis sur le marché en 2023 et 10% en 2027 ;
- 5% du tonnage des déchets ménagers réemployé et réutilisé d’ici 2030 ;

Objectifs bretons : Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...)

Fiche 3.1 - Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Conventionner avec les associations « acteurs du réemploi »	Tonnage réemployé	Associations	Entre 60 et 120K€ sur 6 ans						
Mettre en place une étude de faisabilité pour le soutien à la création d’une Matériauthèque	Réalisation effective de l’étude	Usagers	Entre 25 et 30K€ pour l’étude						
Maintenir les Recup’box en déchèterie et réviser les conventions de partenariat pour les animer	Nombre de Recup’box en fonctionnement	Associations	Temps agent prévention						

Encourager les dispositifs de consignes d'emballages pour réemploi	Nombre de dispositifs déployés	Professionnels et associations	Temps agent prévention						
Distro - poursuivre l'étude et s'inscrire dans la démarche	Tonnage de verre réemployé	Professionnels et associations	1200 € sur 2 ans						
Trier le bois en 3 flux (réutilisable, chauffage, déchet ultime) en déchèteries	Tonnages détournés	Usagers	Aménagement des déchèteries						
Relayer les opérations type « Défi rien de neuf » promulguant le réemploi	Nombre de participants	Usagers	Temps agent prévention						

Fiche 3.2 - Soutenir le développement de la réparation				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Faire connaître les acteurs de la réparation sur notre territoire	Nombre de communications diffusées: 3	Usagers particuliers	Voir en lien avec le forum zéro déchet						
Voir les accompagnements/soutiens possibles dans le cadre du développement économique du territoire	Nombre d'entrepreneurs accompagnés/soutenus : 2	Professionnels	Temps développement économique						
Diffuser l'exposition Répar'acteurs dans les communes	Nombre de communes: 3	Usagers particuliers	Temps prévention						
Animer avec des partenaires ou mobilisation citoyenne des Répar'café / Répar'vélo/ Répar'couture...	Nombre d'animations proposées et de participants : 5 par an	Usagers particuliers et associations	Voir financement des recycleries et ressourceries pour réaliser cette action						
Faire une campagne de communication sur la réparabilité des produits (acte d'achat, choix des produits réparables et durables, indice de réparabilité...)	/	Usagers particuliers	Temps passé communication + supports - 1000 €						

Fiche 3.3 – Encourager le partage des objets plutôt que l’achat individuel				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travailler sur de la communication : emprunter ou louer plutôt que d’acheter	Nombre de communication : 1 campagne	Usagers particuliers	Temps passé communication + supports						
Étudier la faisabilité du développement de prêt ou de location d’outillages avec des associations ou des collectifs citoyens	Mettre en œuvre le service	Usagers particuliers et associations	Temps passé communication + supports						

Axe 4 – Favoriser le recyclage des déchets

Contexte et objectifs de réduction de déchets:

Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière

2023 : Extension des consignes de tri

2025 : - 100 % des emballages plastiques recyclés

- Valorisation matière de 65 % des déchets non dangereux non inertes

- Réduire de 50 % les déchets non inertes en installation de stockage (/2010);

2035 : Moins de 10 % des Déchets ménagers en stockage

Objectif breton : 65% en masse des déchets non dangereux non inertes recyclés en 2025

Trajectoire zéro stockage de DNDNI valorisables en 2030 sauf (crises et de situations exceptionnelles)

Fiche 4.1 -Optimiser la collecte des déchets recyclables				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Déployer une campagne de communication sur la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri	Atteinte des objectifs de captation du gisement : 100 % des emballages	Usagers	Mise à jour des consignes de tri 1000€						
Faire des animations scolaires sur le tri	Nombre de scolaires rencontrés : 300 par an	Scolaires	Temps passé prévention						
Mettre en place des réunions publiques dans les communes pour expliquer le tri et la Redevance Incitative et ses évolutions	Nombre de réunions publiques : 13	Usagers	13*7h*20€ soit environ 2000€ temps prévention						
Renforcer le contrôle des sacs jaunes et envoyer un rappel des consignes en cas d'erreur et verbalisation	Taux d'erreurs de tri (refus vrais) inférieur à 15 %	Usagers	Temps agent prévention						
Améliorer l'attractivité des Points d'Apports Volontaire :	Nombre de points : 100 % à		Passage balayeuse 200 PAV /1h						

les abords, le nettoyage et l'affichage des consignes sur les colonnes	échéance		soit 17000€ sur 4 ans pour 1 passage + coût autocollants 1000€						
Pour le papier, signer des conventions tripartites avec les associations et le recycleur	Nombre de collectes associatives du territoire conventionnées : 100 %		Temps agent prévention						
Étudier la question des papiers confidentiels et papiers broyés	Trouver des solutions	Usagers	Temps agent prévention						
Développer les visites du centre de tri et du centre de stockage de déchets pour tous les publics	10 visites de chaque sites par an	Usagers	Temps passé + 1500 € de transports par an soit 9000 € sur 6 ans						

Fiche 4.2 – Optimiser les filières de recyclage en déchèterie				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recycler les inertes (gravats)	Filière en place sur les 2 sites	Usagers	En attente REP bâtiments						
Recycler le plâtre	Filière en place sur les 2 sites								
Recycler la laine de verre	Filière en place sur les 2 sites								
Recycler les films plastiques et les plastiques durs et polystyrène	Filière en place sur les 2 sites	Usagers	Pas de surcoût						
Mettre en place les nouvelles « Responsabilité Élargie du Producteur »	Filière en place sur les 2 sites	Déchèteries	Pas de surcoût						
Travailler sur la R.E.P. Mégots	Mise en oeuvre de la REP	Déchèteries	Pas de surcoût						

Expérimenter une filière de valorisation des déchets coquillés (huîtres, moules, saint jacques)	Filière en place sur les 2 sites	Déchèteries	Coût déjà inclus dans les OM						
Contrôler les dépôts en benne « non valorisable »	Tendre vers le zéro non - valorisable (-50% 2025)	Déchèteries	Déjà fait 1/2 tps gardien supplémentaire soit environ 15K€/an						
Former les agents de déchèterie aux nouvelles filières	Formation pour toute les filières								
Renforcer les équipes afin de gérer les nouvelles filières	2 agents par site								
Adapter les déchèteries à la mise en place de nouvelles filières de récupération	Tendre vers le zéro non - valorisable (-50% 2025)	Déchèteries	Voir coûts travaux						
Renforcer la communication sur les déchèteries et sur nos supports de communication.	/	Déchèteries	Voir panneaux soit environ 2000€/an soit 12000€ sur 6 ans						

Axe 5 – Renforcer le tri à la source des biodéchets et la réduction des déchets verts

Contexte et objectifs de réduction de déchets :

Objectifs Breton : Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016
 Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030

Résultat 2021 : 28 kg soit 26 % de fermentescible dans les OMr

Fiche 5.1 - Promouvoir le jardinage au naturel auprès des particuliers				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Sensibiliser et accompagner tous les habitants à la réduction à la source et aux techniques de valorisation in situ des végétaux	Nombre d'usagers sensibilisés : 2000 par an sur 3 ans	Usagers particuliers	1500 € par an soit 4500 € sur 3 ans						
Mettre en place des animations « Mon jardin au naturel » notamment sur la plateforme déchets verts	Nombre de dates : 3 par an	Usagers particuliers							
Proposer des solutions pour la gestion domestique des branches et branchages	Nombre de solutions en place : 2 à échéance	Usagers particuliers	Voir si aide à l'achat broyeur mutualisé ou si mise en place d'un service de broyage auprès des particuliers						
Intégrer les préconisations sur la réduction des déchets verts dans les documents d'urbanisme	/	Usagers particuliers	Temps agents						
Optimiser l'organisation des plateformes de végétaux	Adaptation des plateformes communales	Déchèteries	20 000 € par site soit 40 000 € d'investissement						

Fiche 5.2 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets

Calendrier

Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Accentuer la distribution de composteurs individuels pour les ménages avec jardin	Taux d'équipement en composteurs individuels et part des biodéchets dans les OMR - MODECOM	Usagers particuliers	600 K€ sur 6 ans en investissement						
Pour les ménages sans jardin et les gros producteurs, étudier les possibilités de disposer de composteurs collectifs, de plateformes, de lombricomposteurs ou tout autre mode de collecte	Nombre de ménages équipés et part des biodéchets dans les OMR - MODECOM	Usagers particuliers	Collecte en PAV environ 30K€ d'investissement + coût prestation collecte						
Déployer des animations sur le compostage auprès du grand public. Travailler sur l'acceptation et la perception des nuisances	Nombre de personnes rencontrées : 100/an	Usagers particuliers	Temps agent						
Déployer des animations scolaires sur le compostage.	Nombre de scolaires rencontrés : 100/an	Scolaires	Temps agent						
Faire une étude sur les pratiques de compostage (sondage)	Nombre de réponses obtenues	Usagers particuliers	Temps agent						

Axe 6 – Imaginer de nouveaux leviers pour favoriser la prévention des déchets

Contexte et objectifs de réduction de déchets :

Fiche 6.1 Renforcer la lutte et la prévention contre les dépôts sauvages et décharges illégales				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Étudier des solutions innovantes pour la lutte contre les dépôts sauvages (d'appli pour localiser les dépôts sauvages par exemple...)	Nombre de dépôts sauvages	Usagers	/						
Panneaux aux aires de pique-niques	Nombre d'aires équipées	Usagers et touristes	Visuels - temps agents - et panneaux						
Animer avec les citoyens des opérations « Nettoyons la nature » (World Clean Up Day)	Nombre d'animations par an : 5	Usagers	Temps agents						

Fiche 6.1 Retravailler et communiquer sur la RI pour rester incitatif				Calendrier					
Actions opérationnelles	Indicateurs et cibles	Publics visés	Moyens à mettre en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Retravailler la facture (détailler les coûts)	2 communications par an minimum	Usagers	Temps agents et supports						
Limiter l'accès en déchèterie	Nombre de passages (moyen et médian)	Usagers particuliers	Temps agents et supports						
Communiquer aux usagers le coût de leurs déchets en déchèterie	1 communication par an minimum	Usagers	Temps agents et supports						